

II. MIGRATION ET SANTE

Migration et évaluation, du point de vue sanitaire, de l'aptitude des migrants à voyager

82. En 2000, les activités principales du service Migration et santé (MHS) ont porté sur la gestion des aspects médicaux de l'immigration, de la réinstallation et du retour. L'évaluation médicale précédant les départs de personnes autorisées à se réinstaller est exigée par certains pays d'accueil pour réduire les conséquences de maladies infectieuses importées, identifier les maladies chroniques et non infectieuses revêtant une certaine importance et veiller à ce que les migrants soient aptes à voyager.

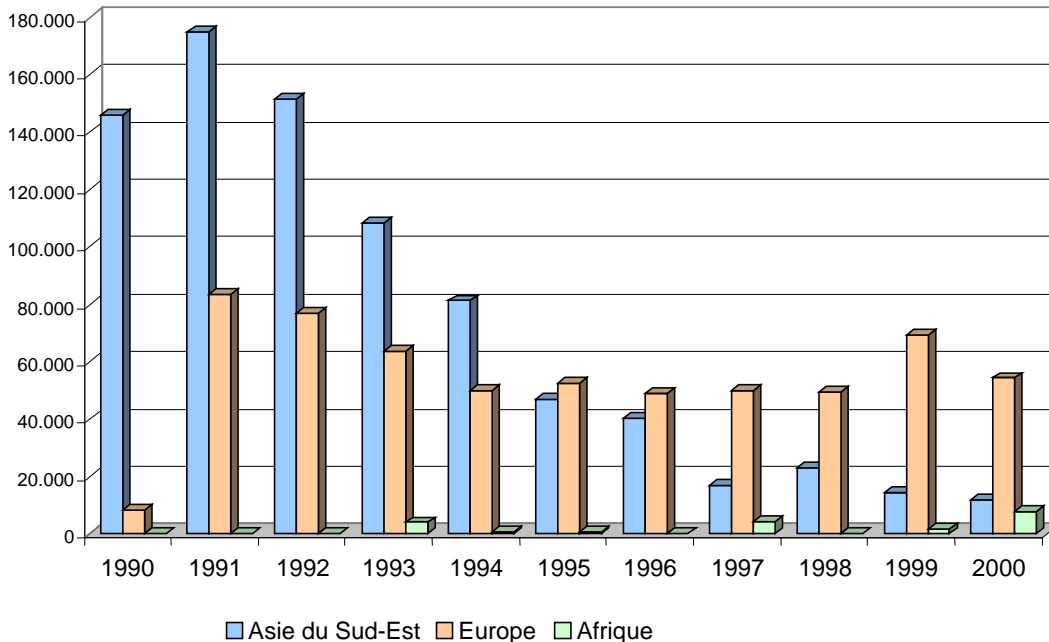
83. Dans ce domaine, les services auxiliaires englobent le diagnostic et le traitement de certaines maladies revêtant une importance du point de vue de la santé publique et susceptibles d'influer sur la capacité des migrants à voyager, comme la tuberculose, le paludisme et les parasitoses intestinales. En outre, ces services peuvent inclure l'immunisation et la fourniture de services d'escorte médicale aux migrants incapables de voyager seuls en raison d'une pathologie ou d'une maladie antécédente. Les principaux clients de ces activités sont l'Australie, le Canada et les Etats-Unis.

84. L'OIM, en tant que prestataire mondial le plus important de services médicaux à l'immigration, a acquis une vaste expérience et des connaissances utiles dans ce domaine du processus migratoire. Elle continue de rendre compte, après analyse, de l'activité de sélection médicale à l'immigration dans des enceintes nationales et académiques, et aussi d'échanger des informations avec les contreparties internationales.

Fourniture de services en 2000

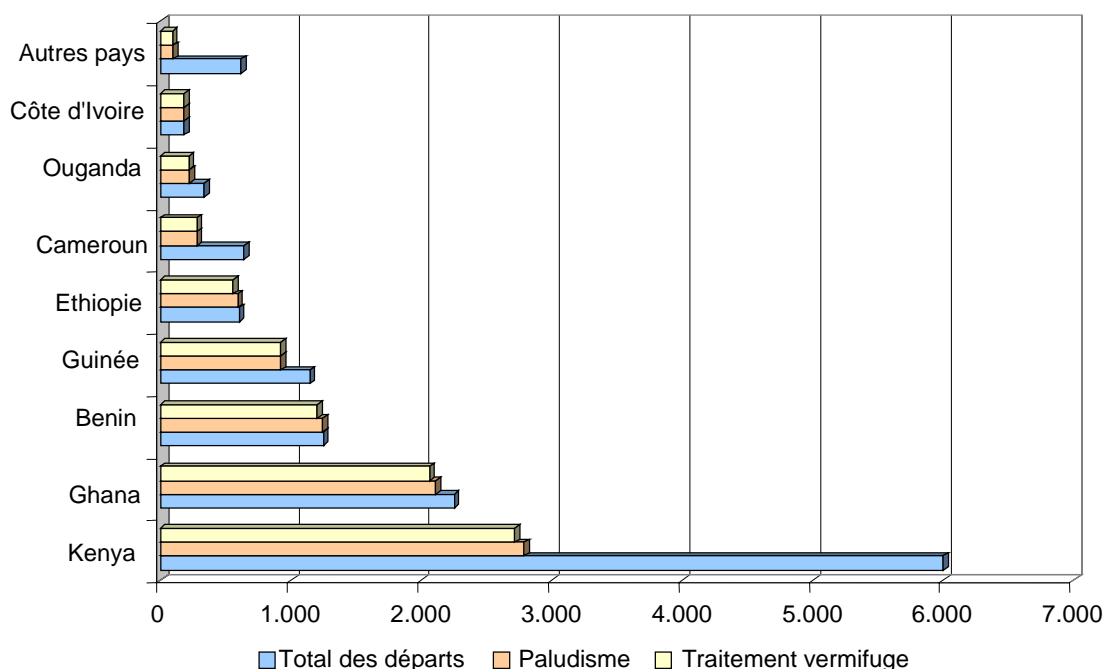
85. En accord avec les modèles d'accueil d'immigrants et de réfugiés des Etats Membres faisant appel aux services sanitaires de l'OIM, les activités d'évaluation médicale préalables à l'immigration ont essentiellement concerné l'Afrique, l'Asie, et l'Europe centrale et orientale. L'accroissement des cas de réinstallation de réfugiés au départ de l'Afrique a été mis en corrélation avec l'expansion des services de l'OIM sur ce continent.

Nombre d'examens médicaux à l'immigration,
par région et par année d'examen, de 1990 à 2000



86. Tirant parti des leçons et des expériences acquises à l'occasion de la fourniture de services de dépistage, l'OIM s'est donnée du mal pour examiner, sous un angle à la fois scientifique et pratique, la question des exigences médicales préalables à l'immigration et a été étroitement associée aux débats et aux initiatives portant sur l'élaboration de politiques en la matière. S'appuyant sur les réussites du travail de prévention effectué auprès de réfugiés réinstallés en provenance de régions tropicales, l'OIM a assuré en 2000 des services renforcés de dépistage à l'intention de réfugiés en provenance des principales sources d'immigration en Afrique subsaharienne devant être réinstallés aux Etats-Unis. Le traitement de pré-départ de certaines maladies parasitaires et du paludisme constitue un élément important de ce processus qui vise à réduire le taux de prévalence des maladies importables non traitées, en même temps que les dépenses de santé publique correspondantes pour les Etats-Unis. Le tableau ci-après indique le nombre de personnes ayant reçu un traitement de pré-départ contre le paludisme et un traitement vermifuge durant la période d'octobre 1999 à septembre 2000.

Nombre de personnes ayant reçu avant leur départ un traitement contre le paludisme et un traitement vermifuge durant la période d'octobre 1999 à septembre 2000



87. Gérer certaines maladies et prévenir les complications de maladies tropicales qui risquent d'être importées par les immigrants est une mesure rentable qui va dans le sens des initiatives plus larges de santé publique. A partir de là, les développements ultérieurs dans cet important secteur peuvent faire l'objet de débats à différents niveaux.

Retours au Timor Oriental

88. En 2000, MHS a continué de faciliter la gestion de certains problèmes médicaux liés au retour des populations déplacées au Timor oriental. C'était une opération complexe d'un point de vue tant technique que logistique. Des personnes ont ainsi été transportées par voie aérienne, par voie terrestre et par voie maritime ; la santé de bon nombre d'entre elles avait souffert des épreuves qu'elles avaient récemment traversées et, parallèlement, le Timor présentait un risque accru de maladies tropicales.

89. Au cours des opérations de retour, le personnel médical de l'OIM a vérifié que les réfugiés étaient en mesure de supporter le voyage, a effectué des escortes médicales durant les transports et a facilité la mise en place de services d'orientation et de transfert pour les personnes rapatriées.

Retours au Kosovo

90. L'OIM a poursuivi son assistance médicale aux personnes retournant au Kosovo suite à la cessation des hostilités dans la région. Les services de santé offerts aux rapatriés ont notamment porté sur une évaluation avant l'arrivée de l'état de santé des personnes rentrant au pays et la vérification de l'existence de services appropriés, la fourniture d'escortes médicales et de services d'ambulance si nécessaire, ainsi que le transfert des rapatriés, confiés dès leur arrivée aux prestataires de soins de santé locaux.

91. En 2000, environ 900 personnes ont été examinées à leur retour à Pristina, que ce soit à l'aéroport ou à la station d'autobus. Elles venaient de plus de vingt pays différents, mais la majorité (70%) venaient d'Allemagne et de Suisse. Une personne sur quatre souffrait de maux divers liés au voyage (maux de tête, nausées, stress). La pathologie la plus fréquemment diagnostiquée était liée aux maladies cardiovasculaires (26%), suivie par les troubles du système ostéo-musculaire (8,5%), les troubles neurologiques (8%), les problèmes pulmonaires (7,5%), les grossesses (5%) et les traumatismes divers tels que fractures, blessures et amputations (5%).

92. Des escortes médicales ont été organisées pour ceux qui avaient besoin d'aide durant le transport.

Assistance et conseils concernant la santé dans le contexte migratoire

93. Dans le processus actuel de mondialisation, les relations entre santé d'une part et mobilité des populations et migrations d'autre part apparaissent de plus en plus importantes. Les migrations entraînent non seulement des déplacements de personnes d'une région à l'autre, mais aussi des mouvements de populations entre les différentes régions du monde présentant des caractéristiques et des types de maladies différents; elles représentent également un défi à la fois pour la santé publique et pour les services d'immigration.

Publications et conférences

94. Dans certaines situations, l'accès aux populations migrantes en cours de déplacement ou durant les opérations de transport offre l'occasion de procéder à des activités sanitaires complémentaires. Chaque fois que possible, des informations pertinentes sont recueillies au cours des opérations médicales de l'OIM. Ce matériel est examiné, analysé et préparé en vue d'une publication dans des enceintes internes et scientifiques. En 2000, MHS a publié les résultats de ce travail dans des journaux internationaux. Des documents ont été rédigés sur tout un ensemble de thèmes relatifs à la santé dans le contexte migratoire, allant de la traite aux évacuations médicales, en passant par le dépistage de la tuberculose et les examens médicaux précédant l'immigration. Le bulletin Migration and Health est paru à trois reprises durant l'année. En outre, un ouvrage sur les mesures psychosociales et le traitement des traumatismes dans les sociétés ravagées par la guerre a été publié en novembre.

95. Reconnaisant l'utilité des informations et des connaissances acquises par MHS, l'OIM a participé activement à tout un ensemble d'activités de recherche appliquée et d'évaluation avec des partenaires institutionnels et universitaires. Elle a en outre été invitée à participer à plusieurs réunions et symposiums nationaux et internationaux durant l'année. Compte tenu de la nécessité d'une approche plus moderne et plus normalisée des procédures de sélection médicale à l'immigration, MHS a organisé en octobre la quatrième consultation technique informelle sur la sélection médicale à l'immigration, qui a réuni des représentants des nations poursuivant les programmes les plus conséquents en matière de sélection médicale de pré-départ à l'immigration.

Activités de recherche sur la tuberculose au Viet Nam

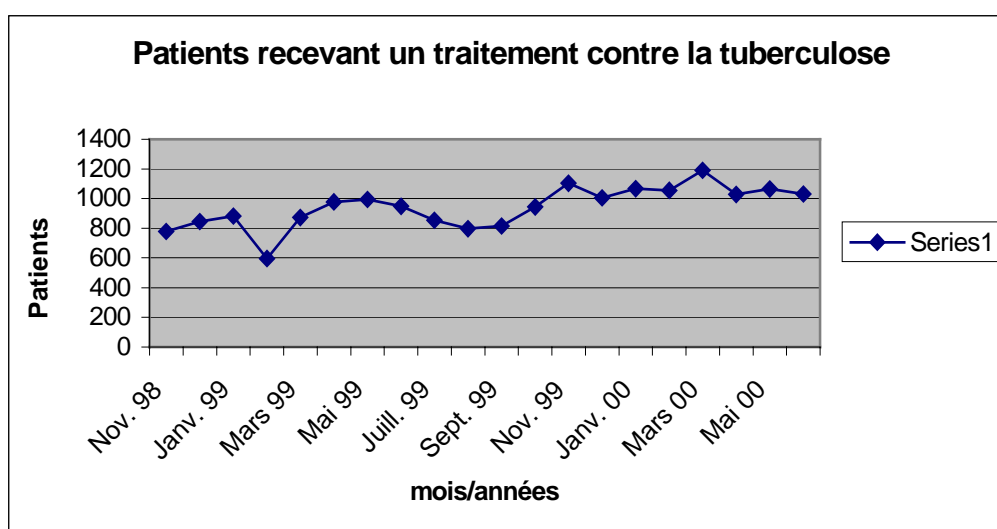
96. Les taux croissants de prévalence de la tuberculose chez les personnes d'origine étrangère dans les pays occidentaux ont conduit à mener des recherches au sein des populations immigrées. Dans la mesure où l'OIM enregistre des données sur l'ensemble des migrants transportés sous ses

auspices et gère un programme de traitement de la tuberculose qui fait l'objet d'une grande attention, elle est en possession d'une source abondante de matériels de recherche. En 2000, la collaboration avec les universités et les gouvernements s'est poursuivie, tout un ensemble de thèmes liés aux instruments de diagnostic et à l'efficacité des procédures de sélection outremer de la tuberculose ayant été étudiés.

Campagne d'information sur la tuberculose au Viet Nam

97. L'objectif général de la campagne entreprise en 1999 et poursuivie en 2000 était de favoriser la compréhension, par la population du Viet Nam, de ce qu'est la tuberculose et d'encourager ceux qui en sont atteints, et notamment les migrants, à demander de l'aide dès l'apparition des premiers symptômes. Les résultats attendus de la campagne sont une augmentation du dépistage, une diminution du nombre de patients infectés et une baisse correspondante des nouvelles infections. Cette campagne a mis en lumière des informations essentielles concernant le diagnostic, le traitement et les soins dans la sphère publique. Elle a en outre renforcé la nécessité de poursuivre le traitement jusqu'à son terme, encourageant par là la participation de la communauté au soutien qu'il convient d'apporter aux patients, et réduisant la pharmacorésistance acquise.

98. Cette campagne réussie a permis une amélioration atteignant jusqu'à 30% du taux de dépistage dans les zones cibles. Les statistiques mensuelles ci-dessous ont été fournies par le centre Pham Ngoc Thack de lutte contre la tuberculose et les maladies pulmonaires, pour la région Sud du pays, et témoignent des résultats tangibles acquis à l'aide du projet.



Soins de santé primaires en Fédération de Russie

99. Un projet a été mis sur pied à la fin de 2000 visant à fournir des soins de santé primaires aux migrants de la Fédération de Russie, principalement à l'intention de quelque 10.000 migrants forcés des régions de Belgorod, Bryansk, Tambov et Voronezh, dans la partie occidentale du pays. Le but de ce projet est d'améliorer l'accès de ce groupe de migrants et des communautés d'accueil aux soins de santé primaires par le renforcement des capacités des autorités sanitaires locales et des organisations non gouvernementales, pour leur permettre d'assurer de tels services à

plus long terme. Ce projet comporte la formation des prestataires locaux de soins de santé au niveau de la prévention et de la gestion des soins de santé primaires à caractère prioritaire, la formation dans le domaine de l'éducation sanitaire du personnel de santé et des dirigeants communautaires, ainsi qu'un équipement médical de base et différentes fournitures.

VIH/SIDA et migration

100. De plus en plus, les activités liées au VIH/SIDA ont été intégrées dans les programmes de l'OIM en 2000. Un document stratégique intitulé "Integrating HIV/AIDS issues into IOM's programmes" (Intégration des questions VIH/SIDA dans les programmes de l'OIM) a été rédigé par le Coordonnateur VIH et Migration. Les principaux objectifs sont l'intégration des questions de VIH/SIDA dans la politique, les programmes, les financements et les activités de l'OIM. La coopération entre le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) et l'OIM s'est accrue en 2000: deux sessions de formation professionnelle se sont tenues conjointement, l'une au siège de l'ONUSIDA et l'autre au siège de l'OIM; les membres du personnel de l'OIM sont devenus partie intégrante des groupes thématiques des Nations Unies, notamment en Ethiopie, en Afrique du Sud, en Thaïlande, dans les Balkans, en Haïti et au Bangladesh; des liens mondiaux entre les experts individuels et entre les réseaux ont été créés; l'OIM a collaboré avec l'ONUSIDA à la rédaction d'un résumé technique des questions concernant le SIDA et la migration; une base de données destinée à la constitution d'une source d'information internationale a été prévue; un document sur les droits des migrants à la santé a été mis au point et divers projets concernant le VIH et les migrations ont été financés en 2000.

Assistance sanitaire en contexte migratoire d'après-crise

Les Balkans

Mesures psychosociales et traitement des traumatismes

101. Suite au conflit, la population du Kosovo a vécu différents types d'événements traumatisant liés aux déplacements, à l'exil forcé et, plus tard, aux retours. Les implications de ces expériences en termes de santé mentale et de bien-être psychosocial étaient bien visibles durant les premières phases de la crise. Le programme de l'OIM "Mesures psychosociales et traitement des traumatismes" a permis de former un premier groupe de 37 conseillers au Kosovo, lesquels répondent actuellement aux besoins psychosociaux des Kosovars dans cette délicate phase de reconstruction. Ces conseillers ont apporté un réconfort à des centaines de patients et de familles.

102. Le programme, mis en œuvre en étroite collaboration avec les principaux partenaires internationaux au Kosovo, tels que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Fédération des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a également renforcé les institutions locales dans le but de leur permettre de répondre de façon qualitative, professionnelle et durable aux désordres psychosociaux. Le cours parrainé par l'OIM a même bénéficié d'une reconnaissance internationale au travers de la clinique Tavistock à Londres. Il a également été reconnu par le Département de l'éducation et de la science de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) comme le seul cours de formation pouvant assurer une formation psychosociale aux conseillers du Kosovo.

103. Comme le fait de traiter de ces questions dans le contexte du retour et de la réintégration constitue un important domaine de travail et d'étude pour l'OIM, une unité d'intégration psychosociale et culturelle, à laquelle participe un réseau international de spécialistes de différentes universités dans le monde, a été mis sur pied au bureau de l'OIM à Rome.

Formation intensive à la gestion et à l'administration sanitaires

104. En 2000, un manuel de gestion sanitaire a été traduit en albanais. Une formation intensive en deux mois dans le domaine des soins de santé primaires et des soins infirmiers a été organisée à Pristina, en collaboration avec le bureau de l'OIM à Helsinki. Ce programme de formation a été mis au point par l'Université des sciences de Pécs en Hongrie. Des experts hongrois en soins infirmiers, avec l'aide de quatre médecins et instructeurs locaux, ont formé 21 étudiants, dont la majorité était des rapatriés de Finlande, qui ont tous été reçus à l'examen final.

Programme transitoire régional de gestion des cas médicaux et chirurgicaux complexes

105. Le programme transitoire régional de gestion des cas médicaux et chirurgicaux complexes, également connu comme le programme d'évacuation médicale, s'est poursuivi en 2000: il permet aux patients d'être traités gratuitement à l'étranger lorsqu'il apparaît qu'en raison des conflits récents, des soins médicaux appropriés ne peuvent pas leur être prodigués sur place. Depuis le début du projet en 1999, 449 personnes ont été évacuées et 213 sont rentrées chez elles à l'issue du traitement.

Renforcement des capacités par l'intermédiaire d'équipes médicales en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo

106. Ce programme, dont le but est de contribuer à l'amélioration des structures médicales en Bosnie-Herzégovine, s'est poursuivi en 2000. Il a surtout ciblé l'apport d'experts sanitaires internationaux, le placement d'équipes médicales, la formation de professionnels locaux de la santé, ainsi que l'achat d'équipements pertinents et l'acquisition de la formation nécessaire pour leur utilisation dans les centres de soins de santé primaires de tout le pays.

107. Au Kosovo, une équipe médicale suédoise composée de gynécologues/cancérologues s'est occupée en septembre de cinq patients dont la radiothérapie postopératoire avait été assurée à Sarajevo, une première étape en matière de coopération régionale. En octobre, une autre équipe suédoise d'orthopédistes et de chirurgiens plasticiens a instauré une coopération avec les contreparties locales et assuré les premières interventions chirurgicales conjointes.

Activités d'urgence destinées à endiguer la propagation du VIH/SIDA et des maladies sexuellement transmissibles (MST) dans les Balkans

108. Ce projet de l'OIM entrepris en 2000 contribue à l'instauration de la paix dans la région par une approche sanitaire et médicale. Les activités de l'OIM ont associé des ministères et des représentants de diverses institutions appartenant à divers groupes ethniques et sociaux qui ont partagé des informations et des expériences dans le but d'activer le programme national de lutte contre la propagation du VIH. Ce programme vise également à aider les autorités locales à créer

dans chaque pays les instruments les plus efficaces pour l'élaboration de plans de prévention et d'éducation sanitaire.

Renforcement des capacités au Département de chirurgie cardiaque et de maladies cardio-vasculaires en Albanie

109. Cette activité qui se poursuit a pour but de renforcer les structures sanitaires en Albanie en fournissant des équipements et une formation destinés à accroître les capacités opérationnelles de l'unité de chirurgie cardiaque de l'hôpital de l'université de Tirana. Cette unité vise à aider les personnes en attente de soins médicaux d'Albanie, du Kosovo, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la République fédérale yougoslave / Monténégro, réduisant ainsi le besoin d'évacuation pour soins chirurgicaux. L'équipement nécessaire requis pour moderniser l'unité a été acquis et une équipe de cardiologues albanais a été formée en Italie et en Albanie. Des évacuations médicales vers l'Italie sont assurées pour les patients de la région qui ne peuvent pas être traités en Albanie.

Cambodge

Programme relatif à la mise en place de structures sanitaires dans le domaine de la santé mentale au Cambodge (CMHDP)

110. Depuis 1994, l'OIM assiste activement le Cambodge dans l'élaboration de services de santé mentale dans le cadre du plan sanitaire national du Cambodge. Le Programme relatif à la mise en place de structures sanitaires dans le domaine de la santé mentale (CMHDP) a continué d'assurer la formation de professionnels cambodgiens de la santé et a fourni des services dans le domaine de la santé mentale à la population cambodgienne se rendant dans les dispensaires du pays. En 2000, dix infirmières ont reçu leur diplôme et 10 autres ont été recrutées. Dix médecins cambodgiens ont parfait leur formation en vue de se spécialiser au cours de l'année suivante en psychiatrie. Deux dispensaires supplémentaires ont été ouverts dans le pays. En tout, quatre dispensaires ont permis d'assurer environ 30.000 consultations. Les infirmières et les psychiatres ayant reçu leur formation instruisent à leur tour des professionnels cambodgiens de la santé dans le pays, tout en assurant des services directs à la population.

Programme de soutien aux familles

111. Le programme de soutien aux familles a continué de contribuer à la réadaptation psychosociale des enfants et des adolescents dans les communautés rurales de Battambang. La province de Battambang compte un grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur des frontières qui ont été exposés à des conflits armés intenses au cours des trois dernières décennies. Ce projet a permis de former aux aspects psychosociaux les instituteurs de onze villages dans le but de créer un environnement d'apprentissage stimulant, de soutenir les familles et d'assurer des traitements en faveur des enfants qui présentent des troubles mentaux graves. Environ 400 écoliers en ont bénéficié.

Evaluation sanitaire des soldats démobilisés

112. A la demande du Gouvernement royal cambodgien, l'OIM a assuré un soutien technique et la supervision des évaluations sanitaires générales en faveur des soldats démobilisés du

Cambodge, dans le cadre de la phase pilote du Programme cambodgien d'aide aux vétérans. L'objectif général était de contribuer à la gestion et à la planification à long terme des programmes de soins de santé de ce groupe cible. Au total, 1.498 hommes et femmes soldats dans quatre provinces sélectionnées ont fait l'objet de ces évaluations sanitaires. Cette activité a surtout mis l'accent sur la collecte d'informations vitales concernant les conditions de santé des vétérans, ce qui a permis de procéder à des évaluations générales de santé physique et mentale et de prodiguer des soins médicaux de base, tout en sanctionnant la procédure appliquée pour la mise en œuvre intégrale du programme de démobilisation concernant quelque 30.000 hommes et femmes des forces armées cambodgiennes.

Caucase

Campagne de prévention et de lutte contre la tuberculose

113. Dans le contexte du processus d'appel global des Nations Unies pour le nord du Caucase, l'OIM a mis en œuvre, en collaboration avec l'OMS, un projet de lutte conjointe contre la tuberculose dans les républiques d'Ossétie du Nord et d'Ingouchie. Deux laboratoires se consacrant à la lutte contre la tuberculose ont reçu des équipements et des fournitures de l'OIM. La formation des formateurs dans le domaine de l'éducation sanitaire axée sur la tuberculose a été assurée pour 66 travailleurs sanitaires. Le résultat direct de l'apport éducatif dans le domaine sanitaire de l'OIM a été l'aide apportée à quelque 4.000 tuberculeux et aux membres de leurs familles sous la forme de conseils. En dépit de la mobilité des populations et de l'incertitude autour du conflit en Tchétchénie, qui continuent d'empêcher l'OIM et l'OMS de mettre en place des volets complets de traitement, l'impact de ces activités à lui seul continuera de profiter aux tuberculeux et aux membres de leurs familles longtemps après que la participation directe des deux organisations aura pris fin.

III. COOPERATION TECHNIQUE EN MATIERE DE MIGRATION

Introduction

114. L'objectif du Service de coopération technique en matière de migration (CTM) en 2000 était de renforcer la capacité des gouvernements et autres acteurs compétents à faire face aux défis migratoires de manière plus globale, par le biais d'un partenariat accru et d'une action conjointe.

115. Avec une centaine de projets de CTM fonctionnant dans toute les régions, 2000 a été une année de consolidation et d'extension des initiatives en matière de renforcement des capacités, et aussi d'exploration de nouveaux secteurs de coopération technique. Si l'on tient compte également des initiatives concernant les situations de crise et d'après-conflit, le financement des projets pour la CTM a plus que doublé par rapport à l'année précédente et a représenté près de 17% de la partie opérationnelle du budget de l'OIM.

116. Quoique diverses par nature, les actions de CTM en 2000 peuvent être classées à l'intérieur de secteurs thématiques clés. Ces thèmes indiquent à la fois la direction générale que prend la coopération en matière de migration et les secteurs prioritaires spécifiques intéressant les gouvernements dans le domaine migratoire. Considérés dans leur ensemble, ils présentent une

vue holistique de la CTM pour l'année écoulée et un indicateur de l'action future à long terme dans ce domaine.

Dialogue régional et action conjointe

117. Un domaine particulièrement digne d'attention en 2000 a été le renforcement et l'expansion d'un certain nombre de mécanismes régionaux, grâce auxquels des actions de coopération technique ont eu lieu ou ont été planifiées. Des forums de discussion et de planification conjointe des activités de gestion des migrations ont à nouveau été tenus et ont été élargis aux Amériques et aux Caraïbes, à l'Afrique australe et à l'Afrique de l'Ouest et à l'ex-Union Soviétique. D'autres ont été entrepris en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, ou ont pris de nouvelles formes dans des régions qui suscitent depuis longtemps l'attention telles que le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. L'OIM a joué un rôle actif dans tous ces forums et même un rôle de pointe ou de coordination dans plusieurs. En plus de ces forums l'OIM a organisé un premier atelier de migration régionale pour le Maghreb, suivi peu de temps après par la création de projets OIM/Gouvernement en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Par le biais de ces processus, l'OIM a continué à servir non seulement d'intermédiaire soucieux de nourrir le dialogue, mais aussi de partenaire actif au niveau de la conception et de la mise en œuvre des programmes auprès des gouvernements, des ONG et d'autres parties prenantes clés. On trouvera ci-après trois exemples qui mettent ce thème en lumière.

Conférence sud-américaine sur la migration

118. Au titre du suivi de la réunion sud-américaine sur la migration, l'intégration et le développement, l'OIM a coopéré à l'organisation de la première conférence sud-américaine sur la migration accueillie par l'Argentine. Cette réunion a approuvé la Déclaration de Buenos Aires, par laquelle les pays participants ont décidé de constituer un forum de coordination et de consultation. Dans cette déclaration, l'OIM était formellement invitée à fournir des études et des diagnostics pouvant servir de matériel de travail pour les débats au cours de la prochaine réunion devant se tenir à Santiago du Chili.

Dialogue sur la migration en Afrique australe (MIDSA)

119. L'objectif général du MIDSA est de faciliter la coopération entre gouvernements et de contribuer à la gestion des migrations régionales en favorisant la compréhension des phénomènes migratoires et en renforçant les capacités institutionnelles régionales. Le premier forum MIDSA s'est tenu au Swaziland en novembre 2000. A cette occasion, les participants se sont mis d'accord sur un certain nombre d'étapes à franchir en vue d'élaborer une approche commune de la migration au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), et ont fait part de leur intention de poursuivre leur action dans le cadre du MIDSA.

Suivi du Symposium international sur la migration et de la Déclaration de Bangkok

120. Dans les pays de la région Asie (y compris l'Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est, ainsi que l'Océanie), l'OIM met en œuvre tout un éventail de projets qui vont dans le sens des objectifs définis dans la Déclaration de Bangkok sur la migration irrégulière. L'OIM participe en outre activement aux Consultations intergouvernementales Asie-Pacifique (APC) sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants, et aux séminaires régionaux sur la migration irrégulière et la

traite des migrants (Processus de Manile). Les Etats participants ont invité l'OIM à organiser un séminaire de renforcement de capacités à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux sur les thèmes de la migration irrégulière et de la traite des migrants, séminaire qui devrait avoir lieu à Beijing en juin 2001.

Migration de main-d'œuvre

121. La migration organisée de main-d'œuvre, en tant que mécanisme d'alignement des besoins économiques et démographiques à la fois des pays exportateurs et importateurs de migrants, a pris davantage d'importance dans l'ordre du jour de la réflexion et de l'action internationale en 2000. L'OIM ne s'est pas laissée distancer et a entrepris de nouvelles actions de CTM. A l'heure où l'Europe occidentale commence à entrevoir un besoin croissant de travailleurs étrangers, tant dans l'immédiat qu'à plus long terme, des programmes structurés ont commencé à prendre forme entre les pays d'origine et de destination en vue de faire le lien entre les flux d'immigration et les secteurs économiques spécifiques qui sont demandeurs, d'une manière qui soit plus mutuellement bénéfique. L'Italie a été à la pointe dans ce domaine, avec son programme de migration sélective de main-d'œuvre concernant l'Albanie, mis en œuvre par la MFR de Rome et le bureau de Tirana, en coopération avec les deux gouvernements concernés. Allant au-delà du concept de main-d'œuvre saisonnière temporaire, ce programme offre une opportunité à de nombreux travailleurs albanais et établit des systèmes techniques devant permettre d'assurer un flux adéquat de communication, en mettant en concordance les migrants et les postes à occuper et en facilitant tout le processus de manière prévisible et efficace.

122. Dans un domaine plus ciblé, l'OIM a aidé l'Allemagne dans la mise en œuvre de son programme de carte verte (Green Card programme) pour autoriser et encourager l'immigration de personnes dotées de compétences particulières. Jusqu'à la fin de 2000, l'expansion de tels programmes a été débattue au sein d'autres pays européens de destination et d'autres pays d'origine traditionnels. Deux exemples complémentaires de CTM dans le domaine de la migration de main-d'œuvre permettent de compléter le tableau.

Renforcement du processus de migration de main-d'œuvre au Bangladesh

123. La première phase de ce programme comprend la réalisation de cinq enquêtes consacrées aux caractéristiques spécifiques du processus de migration de main-d'œuvre. Les résultats fusionnés de ces enquêtes seront utilisés pour élaborer un plan d'action à soumettre au Gouvernement. Ce plan d'action sera ensuite mis en œuvre dans le but d'aligner le processus de migration de main-d'œuvre au Bangladesh sur des normes modernes et concurrentielles, notamment en y incluant une protection appropriée des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Séminaire régional sur la migration de main-d'œuvre en Afrique australe

124. Le séminaire régional sur la migration de main-d'œuvre en Afrique australe s'est tenu à Lusaka en mars 2000. Ce séminaire a constitué pour les gouvernements participants, les associations d'employeurs et les syndicats un forum pour l'échange d'informations, d'expériences et d'idées sur les questions de migration de main-d'œuvre dans la région, en même temps qu'une occasion de planification conjointe des actions prioritaires de suivi.

Intégration

125. Les pays de destination et en particulier l'Europe occidentale, se préoccupent de plus en plus de l'intégration efficace des migrants dans les communautés locales. Les pays d'origine sont également concernés par le statut de leurs diasporas et par la mesure dans laquelle leurs nationaux ont accès à des services et peuvent jouir de leurs droits. En 2000, les programmes de CTM de l'OIM ont aidé à la fois les pays d'origine et de destination à répondre à ces préoccupations. En Italie, l'OIM a aidé le gouvernement à mettre au point une stratégie, à concevoir et à évaluer des programmes de formation axés sur les compétences et l'ajustement culturel pour les migrants répartis sur tout le territoire. Au Portugal, en partenariat avec le Haut-Commissaire portugais à l'immigration et aux minorités ethniques, l'OIM a fourni des informations à la société d'accueil, aux immigrants et aux minorités ethniques sur les services et structures disponibles pour renforcer et promouvoir la protection et l'intégration des immigrants et des minorités ethniques dans le pays. En Grèce, l'OIM a assuré des cours de langue et d'orientation culturelle en vue de faciliter l'intégration des migrants et des réfugiés, et a récemment collaboré avec le Gouvernement pour mettre au point un guide à l'usage des migrants et des réfugiés, contenant des informations sur la législation actuelle, ainsi que les droits et les obligations des étrangers.

126. Au fur et à mesure que les pays de départ traditionnels se transformeront eux-mêmes en pays de transit et de destination, l'intégration des migrants deviendra une priorité croissante en ce qui concerne les stratégies de gestion des migrations de ces gouvernements. En 2000, l'OIM a prévu avec le Maroc la création en 2001 d'un centre pour les droits de l'homme des migrants appelé à vérifier que les migrants sont bien informés de leur droits et de leurs obligations et à favoriser l'objectif d'une meilleure intégration des migrants. Par le biais du Fonds social européen et d'autres mécanismes en Europe et de par le monde, l'OIM continuera à renforcer les approches de CTM en vue d'améliorer l'intégration des migrants. Un exemple additionnel de CTM dans ce domaine thématique est donné ci-après.

Intégration des non-Estoniens par le biais de la formation professionnelle à l'intention des jeunes et des sans emploi de la région d'Ida-Virumaa

127. Le bureau régional de l'OIM pour les Etats baltes et nordiques à Helsinki a mis en œuvre un projet consistant à assurer pendant quatre mois une formation professionnelle à 200 jeunes sans emploi ayant un statut de non-citoyen et résidant dans le comté d'Ida-Virumaa en Estonie, afin de faciliter leur entrée sur le marché du travail et de favoriser leur intégration dans une société estonienne démocratique et pluraliste.

Renforcement intégré des capacités en matière de gestion des migrations : renforcement des systèmes opérationnels et des cadres politique et législatif

128. Les programmes de renforcement de capacités qui font le lien entre le renforcement des systèmes opérationnels clés et les améliorations dans les domaines politique et législatif sont restés au centre de l'activité de CTM en 2000. Le projet transfrontière Ukraine/Bélarus en est un excellent exemple, en ce sens qu'il met en lumière l'amélioration des systèmes opérationnels, tout en établissant le lien entre les systèmes techniques et les cadres politique et législatif d'une part et la mise en valeur complémentaire des ressources humaines d'autre part. Le Centre de coopération technique de l'OIM (CCT) à Vienne a continué de fournir un soutien dans ce domaine d'activité pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale. La mise au point en 2000 d'un projet associant le

Gouvernement égyptien pour la création d'un système global de données sur les migrations, à mettre en œuvre en 2001, a été une autre activité majeure de TCM dans ce domaine. L'expansion de ces services, y compris dans la partie occidentale des Balkans et en Europe du Sud-Est si possible est envisagée pour 2001. D'autres exemples émanant de l'Amérique latine, de la Transcaucasie et de l'Asie centrale en 2000 aident à compléter ce thème de CTM.

Projet de coopération technique en Amérique latine dans le domaine de la migration (PLACMI)

129. En 2000, le PLACMI a poursuivi ses activités tendant à renforcer les capacités humaines, techniques et administratives des gouvernements de la région, en les mettant en mesure de traiter de tous les aspects de la planification et de la gestion des migrations et de faire en sorte que ces activités soient productivement liées au développement régional plus large et aux processus d'intégration. L'accent est resté sur l'analyse des besoins des bureaux de migration en Amérique latine, sur la formation des fonctionnaires gouvernementaux et sur l'évaluation des possibilités de modernisation des systèmes techniques. Ces actions ont été accomplies aux niveaux régional, sous-régional, bilatéral et national en Argentine, en Bolivie, en Colombie, au Costa Rica, au Chili, en République dominicaine, en Equateur, en Haïti, au Nicaragua, au Paraguay, au Pérou, en Uruguay et au Venezuela.

Renforcement des capacités en matière de gestion des migrations au Kirghizistan

130. Le renforcement des systèmes de gestion des frontières et des régimes connexes d'octroi de visas ont constitué les priorités en 2000. L'attention a été centrée sur la conciliation des exigences ouzbèkes et turkmènes en matière de visas, la planification des mesures d'amélioration des points de franchissement de la frontière de l'Ouzbékistan et du Kazakhstan, l'élimination du visa de sortie pour les nationaux kirghizes et la fourniture d'un soutien à la réouverture de l'aéroport international de Manas à Bishkek. D'autres actions ont été consacrées à l'adoption d'une nouvelle loi en matière de migration et au suivi de la mise en œuvre de la politique migratoire nationale.

Renforcement des capacités en matière de gestion des migrations en Azerbaïdjan

131. En 2000, le Gouvernement azerbaïdjanais a commencé à mettre en œuvre les recommandations formulées par l'OIM consistant à mettre les pratiques de l'aéroport international de Bina à Bakou en conformité avec les meilleures normes internationales. Cette mise en œuvre a suivi une trajectoire critique pendant deux années, sous la supervision de la Commission nationale de supervision du contrôle des frontières (BCOC). Une étape essentielle a été la création d'un nouveau centre de formation consacré aux services d'inspection des frontières. Des modules distincts au sein d'un programme global de formation à l'intention des gardes frontières et des fonctionnaires compétents des services de migration ont été mis au point.

Renforcement des capacités en matière de gestion des migrations en Géorgie

132. L'axe central du Programme de renforcement des capacités en matière de gestion des migrations (CBMMP) en 2000 est resté le renforcement de la gestion, par une combinaison des efforts de formation et de rédaction de textes de loi avec les améliorations d'infrastructures et de technologies à l'aéroport, ainsi que dans les postes frontières sur terre et dans les ports. L'OIM a

aidé les gardes frontières à mettre au point un programme de “formation de formateurs” couvrant les techniques d’inspection de documents et a continué à assurer une formation et un soutien au niveau des systèmes informatiques de même qu’une formation en langue anglaise. Le bureau de l’OIM en Georgie a également continué à renforcer et à donner plus d’expansion aux pôles du système de gestion des données aux frontières établi par l’OIM et le Gouvernement en 1998. Des actions complémentaires destinées à soutenir la rédaction d’une loi intégrée sur la migration ont été menées à terme à l’automne.

Mise en valeur des ressources humaines et exercice des responsabilités

133. Dans toutes les actions de CTM de l’OIM, l’accent est mis sur la mise en valeur des ressources humaines et l’exercice des responsabilités dans le secteur des migrations. Des activités de formation à différents niveaux, allant de l’acquisition de compétences dans des domaines spécifiques à la préparation au leadership de haut niveau, se sont poursuivies au travers de nombreux projets de par le monde. Dans toute l’Union européenne, en Europe du Sud-Est, dans les Etats baltes et au Maghreb, des forums de formation et de développement consacrés à des questions migratoires clés ont été organisés par l’intermédiaire de projets de l’OIM dans le cadre du programme Odysseus et dans d’autres cadres également. Par le processus de Manile, les pays d’Asie et d’Océanie ont coplanifié des actions pratiques de formation conjointes en 2001, tout en s’engageant dans des débats de haut niveau. A mesure que le phénomène migratoire se fait plus complexe dans ses relations avec les droits de l’homme, la mondialisation de l’économie, la sécurité régionale et d’autres préoccupations d’ordre politique, l’OIM continue de mettre l’accent sur ce domaine d’activité par le biais d’actions multidimensionnelles. Trois exemples pris en Amérique latine aident à compléter ce tour d’horizon de la CTM.

Cours interaméricain sur la migration internationale

134. Le vingt-deuxième cours interaméricain sur la migration internationale s’est tenu en mars 2000 en Argentine. Les 23 participants étaient venus de 16 pays différents, dont l’Argentine, la Bolivie, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, l’Equateur, les Etats-Unis d’Amérique, le Guatemala, Haïti, le Honduras, le Nicaragua, le Paraguay, le Pérou, la République dominicaine et le Vénézuéla. L’objet de ce cours était d’assurer une formation et de procéder à un échange d’idées et d’expériences entre les participants concernant la situation migratoire et les politiques en la matière.

Programme interaméricain d’études universitaires supérieures (PRINPOST) sur les politiques migratoires

135. En 2000, 16 étudiants ont terminé leur première année d’études et ont commencé à préparer leur thèse. Ces étudiants venaient d’Argentine (9), de Bolivie (1), d’Haïti (3), du Paraguay (1), du Pérou (1) et d’Uruguay (1). Parmi les thèmes étudiés figuraient l’analyse du rôle des différents bureaux gouvernementaux dans la gestion des flux migratoires, l’historique des différents groupes de migrants et une recompilation des politiques migratoires. La traite des êtres humains, la quête d’un havre de sécurité et la migration irrégulière ont également été étudiées au travers de ces thèses.

Province de Rio Negro en Argentine : renforcement des capacités par l'échange d'experts

136. En 2000, le bureau de l'OIM à Buenos Aires à continuer à mettre en œuvre l'accord sur les services techniques pour le projet de réforme du Rio Negro. Par le biais de cet accord, l'OIM a organisé le recrutement de six consultants chargés du transfert de technologies pour servir les objectifs du programme provincial. Au titre de l'accord d'assistance technique au Programme d'alimentation des mères et des enfants (PROMIN), 149 consultants ont été engagés et 130 experts transférés en vue de fournir une coopération technique aux unités de mise en œuvre du programme dans tout le pays. Au titre de l'accord d'assistance technique au Projet de lutte contre le SIDA (LUSIDA) et les MST, 66 consultants ont été engagés et 23 experts transférés en vue d'organiser les activités de formation consacrées au SIDA à l'intention des organisations non gouvernementales (ONG), des enseignants et des communautés locales.

Le lien entre la migration et le développement

137. Par le biais de la TCM, l'OIM a également mis l'accent sur le renforcement des capacités des gouvernements, notamment dans les pays d'où proviennent un grand nombre d'émigrés, afin de canaliser les ressources humaines et le potentiel d'investissement de la diaspora au service du développement local. Des stratégies visant à encourager la recirculation des ressources humaines, à étendre la durée des transferts de fonds et à établir des liens plus spécifiques au niveau des investissements commerciaux entre la diaspora et le pays d'origine ont été au centre des efforts de planification et de préparation liés aux projets à venir en matière de TCM au Maghreb et dans d'autres endroits. La phase initiale de mise sur pied d'un observatoire des migrations au Maroc est l'une des mesures concrètes prises dans ce sens. Œuvrer au développement des pays d'origine par un engagement accru de la diaspora dans des projets ciblés constitue l'un des domaines auquel la TCM consacre une attention accrue. Deux exemples en provenance d'Afrique en donnent une illustration.

Réunion interrégionale sur la participation des migrants au développement de leur pays d'origine

138. La Réunion interrégionale de l'Afrique de l'Ouest sur la participation des migrants au développement de leur pays d'origine s'est tenue en octobre 2000 à Dakar, au Sénégal. Cette réunion s'inscrivait dans le processus de suivi de la Réunion interrégionale sur le retour et la réadmission de migrants, qui a eu lieu en décembre 1998 à Genève. La réunion de Dakar a précisé les domaines de l'action de suivi et contribué à la formulation de politiques et de programmes opérationnels visant à lier l'aide au développement à la gestion des migrations régulières et irrégulières dans la région.

Développement de la recherche et mise sur pied d'une banque de compétences dans l'optique d'un lien entre les nationaux somalis qualifiés résidant dans les pays nordiques et dans l'Union européenne avec les besoins en main-d'œuvre du Somaliland

139. Ce projet contribue à la mise en place d'institutions stables et à une croissance économique soutenue au Somaliland par un soutien renforcé au retour et à l'utilisation de nationaux somalis qualifiés et semi-qualifiés résidant dans les pays nordiques et dans d'autres pays d'Europe. Les objectifs du projet sont : (a) identifier et sélectionner entre 1500 et 1800 émigrés somalis qualifiés et semi-qualifiés; et (b) recueillir des informations sur les besoins en main-d'œuvre. A ce stade, la

base de données a été conçue et établie. A ce jour, 300 Somalis ont rempli les questionnaires et manifesté leur intérêt pour une aide au retour. Des ateliers et des rapports de fin de projet sont prévus pour le dernier trimestre de 2001.

Enfants et migrations

140. Les questions particulières concernant les enfants dans les flux migratoires vont au-delà de tous les services offerts par l'OIM et préoccupent tout à la fois les pays d'origine, de transit et de destination. Dans le domaine de la coopération, technique, l'OIM accorde de plus en plus d'importance à l'aide aux pays dans la formulation des meilleures pratiques visant à l'adoption d'approches spécialisées à l'égard des enfants dans des situations difficiles, et dans la facilitation du dialogue entre les pays concernés par ce problème. Les enfants demandeurs d'asile qui sont séparés de leurs parents préoccupent plus particulièrement les pays de l'Union européenne et d'Europe occidentale en général et sont un bon exemple des mineurs d'âge pour lesquels des stratégies spéciales doivent être mises en place. L'exemple de projet ci-dessous, qui concerne les Gouvernements finlandais, irlandais, lituanien et polonais donne une perspective complémentaire des actions de TCM en la matière.

Les enfants d'abord: un programme de formation à l'intention des fonctionnaires finlandais, irlandais, lithuaniens et polonais et visant à développer les procédures d'accueil et d'asile pour les mineurs d'âge séparés de leur famille

141. Par ce projet, l'OIM vient en aide aux fonctionnaires des gouvernements participants en les aidant à déterminer les meilleures pratiques et à mettre au point de nouvelles méthodes de travail à l'égard des mineurs d'âge demandeurs d'asile séparés de leur famille. Le but du projet est d'harmoniser les procédures, les politiques et les législations en la matière conformément aux efforts actuellement déployés au sein de l'Union européenne et dans l'esprit des traités internationaux pertinents. À cet égard, cette initiative s'accorde avec les conclusions de la présidence du Conseil européen de Tampere (15-16 octobre 1999) et avec la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant (Article 3) et abonde dans le sens de l'une et de l'autre. A ce jour, des ateliers régionaux de formation ont été organisés en Finlande et en Pologne, et d'autres actions sont prévues en Irlande et en Lituanie. Ce projet devrait être terminé dans le courant du troisième trimestre de 2001.

Gestion des migrations dans les situations d'après-crise

142. L'expérience acquise par l'OIM indique que la transition réussie de l'urgence au développement ou du conflit à la paix exige des programmes mettant particulièrement l'accent sur les situations immédiates de l'après-crise ou la période d'après-conflit d'une manière permettant d'apporter un soutien rapide aux communautés se trouvant en situation précaire. Etant donné que la période de transition critique suscite fréquemment des mouvements considérables de populations (spécialement le retour des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur des frontières et des combattants démobilisés), l'OIM a été étroitement associée à ce stade du continuum qui va du conflit à la restauration d'une société civile normalisée.

143. Les projets relevant de la "gestion des migrations dans les situations d'après-crise" visent généralement à doter les pays qui émergent de telles situations des capacités techniques devant leur permettre de faire face aux problèmes migratoires connexes et de renforcer leurs capacités

institutionnelles. Plus précisément, ils visent à faciliter, dans les conditions les plus favorables, le retour et la réintégration des populations touchées, à accélérer le retour à la normale et ainsi à éviter un nouvel exode massif, à mettre les autorités locales clés en mesure de gérer les ressources locales de façon à reconstruire le tissu social, et enfin à aider à l'instauration d'un climat de paix, de réconciliation et de confiance, propice aux retours des experts et des cadres nationaux partis à l'étranger, lesquels pourront ainsi participer à l'effort général de reconstruction du pays.

Initiative transitoire au Kosovo (KTI).

144. Le but de ce projet est de faire en sorte que les Kosovars soient aussi nombreux que possible à prendre part au processus de décision communautaire et au développement futur du Kosovo. L'élément essentiel du projet réside dans l'aide aux communautés dans la création et l'organisation de conseils d'amélioration communautaire. De tels conseils auront pour tâche d'aider les Kosovars dans la reconstruction de leurs communautés tout en les préparant à relever les défis de l'auto-gouvernance communale démocratique. Ils identifient les priorités d'amélioration communautaire auxquelles le projet apporte alors son soutien au moyen de ses propres ressources et de celles que d'autres organismes intéressés ont permis de mobiliser. En 2000, le projet a ainsi permis de créer plus de 220 conseils d'amélioration communautaire constitués d'environ 3.000 membres, tandis que 540 projets d'amélioration au niveau des communautés ont été mis en œuvre soit directement soit indirectement, en faveur d'1,2 million de Kosovars.

Projet d'aide à la réinsertion des FALINTIL

145. Ce projet a été conçu en étroite collaboration avec la direction des FALINTIL sur la base des conclusions du Programme international de résolution des conflits de l'Université Colombia concernant les conditions économiques et sociales au Timor oriental, ainsi que des travaux préparatoires et des leçons tirées des expériences de l'OIM et de la Banque mondiale dans le cadre de leurs programmes. Ce projet se décompose en quatre étapes : a) cantonnement et enregistrement ; b) démobilisation et départ ; c) réinsertion ; d) réintégration. En vue de la mise en œuvre du projet, une enquête socio-économique sur les FALINTIL a été effectuée à la fin de 2000. Elle a permis de réunir des informations sur la formation et l'éducation de ses membres, leurs compétences et leurs intérêts, ainsi que sur les structures familiales. Elle a également fourni des informations concernant notamment le nombre de combattants possédant des terres à cultiver et les secteurs d'emploi vers lesquels les combattants démobilisés peuvent se diriger. Les besoins en termes de soins de santé ont également été évalués. Le projet sera mis en œuvre en 2001.

Aide aux p.d.i et aux communautés d'accueil dans la situation d'après-crise en Colombie

146. Ce projet a répondu aux besoins immédiats de réintégration des p.d.i et a soutenu le renforcement des capacités d'absorption des communautés d'accueil. En 2000, six bureaux auxiliaires ont été mis sur pied, avec l'équipement et les effectifs nécessaires. Les activités d'enquête sur le terrain ont notamment porté sur 123 entretiens avec différentes parties prenantes dans 22 départements et sur 118 inventaires de voisinage (services et infrastructures) dans des secteurs ayant une forte incidence sur la réinstallation des p.d.i. Une enquête dans les ménages ayant permis de recueillir des informations sur les circonstances et les besoins de plus de 2500 familles a été partiellement réalisée. Plus de vingt projets ont été recensés en vue d'une mise en œuvre immédiate et réalisés à des degrés divers. Pour finir, plusieurs alliances stratégiques avec

des entités nationales et internationales clés ont atteint un stade de négociation avancé, ce qui est notamment le cas de l'Institut colombien pour le bien-être des familles, du Réseau de solidarité sociale (une institution de l'Etat chargée de l'aide aux p.d.i), ainsi que des ministères de la santé et du logement rural.

IV. AIDE AU RETOUR

Introduction

147. Les activités d'aide au retour de l'OIM font partie intégrante d'une approche globale de la gestion des migrations qui combine des processus efficaces d'asile, la gestion des frontières, des options de migration régulière et des retours s'effectuant dans des conditions humaines lorsque de telles options ne sont pas déjà offertes.

148. Au cours des cinq dernières années, l'OIM est venue en aide à plus de 700.000 personnes qui ont pu, grâce à elle, regagner une centaine de pays différents. Les personnes ainsi assistées étaient soit des demandeurs d'asile déboutés, soit des migrants irréguliers, soit des personnes abandonnées sans ressources en territoire étranger, soit des victimes de la traite, soit des nationaux qualifiés désireux de rentrer chez eux pour contribuer aux efforts de reconstruction et de développement de leur pays d'origine. Un retour s'effectuant de façon efficace et en sécurité peut résoudre de façon immédiate la situation éprouvante dans laquelle se trouvent parfois les migrants, qui soit désirent soit doivent obligatoirement rentrer chez eux, mais n'en ont pas les moyens. Cette option offre également aux gouvernements une alternative humaine, rentable et politiquement acceptable face aux expulsions forcées qui sont coûteuses, difficiles à gérer et impopulaires.

149. Durant l'année 2000, les activités d'aide au retour ont continué à prendre de l'ampleur, le nombre de personnes assistées dans ce cadre ayant augmenté de 70% (340.000) par rapport à 1999 (206.000), soit plus de trois fois le chiffre de 1998 (103.000). L'accent mis l'année précédente sur l'Europe s'est déplacé vers l'Asie du fait des opérations de retour qui, en 2000, ont principalement concerné ce continent, surtout en raison des rapatriements massifs d'Iran en Afghanistan et du Timor occidental au Timor oriental. Dans le contexte des retours à grande échelle en Afghanistan, dans les Balkans et au Timor oriental, l'OIM a pu mettre au point un certain nombre de stratégies complémentaires destinées à mieux informer les rapatriés potentiels par des séances d'information et de conseil, et à assurer la durabilité des retours par une aide à la réintégration dans les pays d'origine.

150. Les opérations de retour dans les Balkans ont fourni à l'OIM l'occasion de peaufiner son approche de l'aide au retour dans le contexte de la stabilisation des populations. Dans la province du Kosovo, un vaste réseau de bureaux extérieurs a facilité les contacts directs avec les rapatriés et surveillé leur réintégration et l'efficacité de l'assistance qui leur était offerte. Cela a facilité une approche globale de l'aide au retour à partir de quoi des leçons utiles ont pu être tirées concernant le concept et la pratique de l'aide à la réintégration, notamment au niveau de ses répercussions sur les communautés de réinsertion, sur les retours de membres appartenant à des groupes minoritaires et sur les retours des personnes vulnérables, telles que les victimes de la traite. Ces

leçons à leur tour ont pu être mises à profit pour l'adaptation des programmes de retour à d'autres circonstances et du point de vue de la durabilité de telles opérations.

Aide générale au retour

151. Les bureaux de l'OIM en Europe occidentale et, dans une mesure croissante, dans les pays d'Europe centrale et orientale, ont continué de s'appuyer sur l'expérience de l'Organisation dans les programmes de rapatriement général de migrants et de demandeurs d'asile déboutés. Par le biais de ces programmes, ce sont 113.879 personnes qui ont pu être aidées en 2000 à regagner l'un des quelque 130 pays concernés.

152. La majorité des retours volontaires ont été organisés par l'intermédiaire du **Programme de réintégration et d'émigration de demandeurs d'asile au départ de l'Allemagne (REAG)** à l'intention de plus de 75.000 migrants, dont 56.747 ont regagné la seule province du Kosovo, soit bien plus que l'objectif initial fixé pour 2000.

153. Un autre projet a dépassé les prévisions initiales de 100% : il s'agit du **Programme d'aide au retour et à la réintégration de demandeurs d'asile déboutés au départ de la Finlande (RAFIN II)**, dans le cadre duquel les rapatriés ont reçu des conseils et une assistance matérielle avant leur départ, et dont la réintégration a également fait l'objet d'une surveillance. Etant donné que la plupart des personnes assistées dans le cadre de ce projet ont regagné la Pologne, un accord a été conclu avec la Croix-Rouge polonaise pour veiller au maintien d'une aide appropriée à la réintégration, en l'absence d'une présence de l'OIM dans ce pays

154. Les vastes opérations de retour au Kosovo entreprises à l'été de 1999 par le biais du **Programme humanitaire de retour au Kosovo (KHRP)** se sont poursuivies en 2000, avec la mise sur pied, à l'aéroport de Pristina, de nouvelles structures de transit et d'accueil. Un total de 89.751 migrants rapatriés au départ de plus de 30 pays (dont l'Allemagne, la Suisse, les pays nordiques et les Etats-Unis) ont ainsi bénéficié du KHRP. Dans le cas de la Suisse, 32.797 retours ont été organisés durant la période de juillet 1999 à la fin de 2000, suite à une enquête auprès de Kosovars résidant en Suisse, entreprise par le bureau de l'OIM à Berne en coordination avec l'Agence suisse pour le développement et la coopération et l'Office fédéral suisse des réfugiés (ODR).

155. En 2000, le **Fonds général pour le retour et la réintégration des Bosniaques** en Bosnie-Herzégovine a continué à faciliter le retour des rapatriés potentiels au départ de pays hôtes qui n'étaient pas en mesure d'offrir une autre forme d'assistance financière. Le Fonds général de retour offre une aide au transport, un peu d'argent de poche, des documents et une indemnité pour le transport des bagages et pour d'autres besoins de réintégration et est géré par le bureau de l'OIM à Sarajevo.

156. Le **Programme de retour transfrontière entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie** entrepris en 1999 en étroite coordination avec le HCR, le Bureau du Haut Représentant, les bureaux municipaux respectifs et les ONG. En plus d'une assistance précédant le départ et du transport au sol des personnes et des biens personnels, l'assistance de l'OIM comprend un vaste mécanisme de réorientation devant favoriser les opportunités au niveau de la reconstruction et de l'emploi rémunérateur. Suite aux efforts considérables déployés au niveau des activités de sensibilisation et à travers les visites éclair "pour voir sur place" organisées en 1999 afin

d'instaurer la confiance et de résoudre les problèmes personnels d'acquisition de documents officiels, les retours ont augmenté de façon constante, atteignant le chiffre de 3.219 en 2000.

157. Le **Projet d'aide au retour de non-citoyens d'origine russe en Lettonie** a permis d'aider 530 personnes en 2000. Ce projet, mis en œuvre en étroite coordination avec les Gouvernements letton et russe, est venu en aide aux non-citoyens d'origine russe se trouvant en Lettonie et désireux de regagner la Fédération de Russie, sans en avoir les moyens.

Stratégies de réintégration

158. Les programmes traditionnels de retour de l'OIM sont de plus en plus souvent complétés par des mesures d'aide à la réintégration auxquelles les rapatriés de l'OIM peuvent prétendre une fois qu'ils ont regagné leur lieu d'origine. Par exemple, le **Programme d'aide au rapatriement bénéficiant de l'aide du gouvernement (GARP)** offre des primes de réinstallation aux rapatriés du REAG de certaines nationalités en guise d'aide de démarrage dès leur retour. En 2000, environ 6000 rapatriés ont ainsi bénéficié de l'assistance du GARP pour la seule Bosnie-Herzégovine. D'autres pays hôtes, tels que la Suisse, ont également combiné le retour avec une aide à la réintégration plus durable, notamment au Kosovo, où le réseau de bureaux extérieurs de l'OIM a permis une approche intégrée de l'aide au retour, basée sur une évaluation des besoins en matière de logement, de fournitures de première nécessité, entre autres formes d'aide à la réintégration à long terme.

159. La réintégration a également été au centre du **Projet pilote d'aide au retour et de conseil (RCA)** de demandeurs d'asile originaires de la République tchèque, de la Slovaquie et de la Roumanie, résidant actuellement en Belgique, en Finlande et aux Pays-Bas, un projet mis en œuvre en 2000 et qui a récemment fait l'objet d'une évaluation externe. Ce projet a permis d'aider 1.235 personnes, ce qui a dépassé l'objectif initial de 60%. Tandis que dans les pays hôtes, les activités du projet se sont appuyées sur les services existants de l'OIM et son réseau de partenaires, dans les pays de rapatriement, les initiatives de renforcement de capacités de l'OIM ont surtout mis l'accent sur les communautés d'accueil qui ont ainsi pu se préparer à l'arrivée des rapatriés. L'approche de réintégration du projet s'est fondée sur le principe selon lequel l'assistance fournie ne doit pas remplacer, mais plutôt faciliter l'accès aux services sociaux et aux structures administratives existants dans les pays de retour, et l'utilisation desdits services et structures. Au centre de cette approche figurent les études de recherche conduites par l'OIM dans les pays hôtes concernant le profil des demandeurs d'asile, et la question des minorités et des facteurs influant sur la décision d'émigrer, de même que les informations découlant des questionnaires remplis de leur plein gré par les rapatriés eux-mêmes. Le résultat de ces recherches et de la base de données qui a pu être constituée sur cette base ont constitué un fondement solide pour le travail de suivi et les visites des prestataires de services sociaux dans les communautés de réinstallation. Les initiatives de renforcement de capacités ont été particulièrement efficaces dans le cas de la Slovaquie, qui a été la destination de 81% des migrants assistés dans le cadre de ce projet, avec la formation d'un certain nombre de maires, de travailleurs sociaux, d'instituteurs et de journalistes, c'est à dire des personnalités essentielles du point de vue du processus de retour et de réintégration du groupe cible.

Projet de réinsertion professionnelle au Kosovo (BORK) de la ville de Berlin

160. Soixante-dix-huit cas ont déjà été traités dans le cadre de ce projet pilote qui a débuté en juillet 2000. Il vise à encourager les Kosovars résidant à Berlin à rentrer chez eux en favorisant activement leur réinsertion professionnelle tout en contribuant à la remise en état et à l'amélioration des capacités d'absorption du marché du travail en incorporant la population locale sans emploi dans des activités de projets. Une assistance financière variable est accordée à ceux qui trouvent une possibilité d'emploi comme salarié au Kosovo ou qui souhaitent s'installer eux-mêmes comme petit entrepreneur, ou qui ont besoin d'acquérir de nouvelles qualifications. Pour éviter les répercussions négatives pour les sans-emploi se trouvant sur le marché local du travail, les employeurs qui engagent un rapatrié reçoivent le même soutien financier s'ils embauchent un travailleur supplémentaire se trouvant sur le marché local.

Mise sur pied de micro-entreprises en Arménie

161. A ce jour, mille familles ont bénéficié des activités de ce projet, qui complète d'autres mesures de stabilisation de la population et vise à renforcer l'autosuffisance économique et l'intégration des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées qui regagnent leurs foyers, par la fourniture d'une formation axée sur la mise sur pied de micro-entreprises, par des services annexes aux entreprises et par des formules de crédit pour l'auto-emploi et le travail salarié. En 2000, les prêts accordés dans ce cadre se sont élevés à 273.640 dollars EU, dont ont bénéficié 455 ménages.

Services de conseils et d'information

162. Le succès des programmes de retour dépend dans une large mesure du degré d'information dont disposent les rapatriés quant au processus de retour et aux conditions qui les attendent dans le pays d'origine. Cela englobe l'information concernant la situation sur le marché du travail, les conditions de logement, les possibilités en matière d'enseignement et les aspects juridiques aussi bien avant le départ que dès le retour, avec la mise sur pied de systèmes d'orientation et de centres d'information dispensant aux migrants un accès à l'information et des moyens de communication avec les membres de la diaspora qu'ils ont laissés derrière eux. De même, les services d'information rendus aux gouvernements peuvent constituer un moyen utile d'évaluer les conditions de retour et les formes possibles d'aide à la réinsertion.

Information et conseil des migrants

163. Le **Centre d'information sur le retour et la réinstallation en Grèce** a été créé à la demande du Gouvernement pour fournir aux expatriés des informations sur la disponibilité de services sociaux, sur les exigences en matière de douane et sur les opportunités d'embauche. En 2000, le Centre a continué à dispenser des informations utiles en réponse aux nombreuses demandes de renseignements émanant d'expatriés, le principal objectif étant de faciliter le retour et la réinstallation de ceux qui envisagent de regagner la Grèce après une absence prolongée.

164. Par le **Projet d'information et de conseil aux demandeurs d'asile déboutés et autres étrangers non autorisés à séjourner aux Pays-Bas**, l'OIM collabore avec le Gouvernement des Pays-Bas en vue de rationaliser les structures existantes pour renforcer les services de conseils offerts aux rapatriés potentiels, par le biais d'équipes mobiles se rendant auprès de ces derniers et

des autorités et des organisations locales afin de mieux les sensibiliser aux avantages de ce programme de retour. Dans le cadre de ce projet, un **programme d'orientation décentralisé** a été mis au point en 2000 par le bureau de l'OIM à La Haye afin de renforcer les services existants offerts aux rapatriés potentiels et de contribuer à l'expansion des programmes de retours volontaires de l'OIM. Six bureaux régionaux ont été créés en 2000, en ce compris des équipes mobiles, pour visiter les centres qui gèrent l'accueil, le logement et l'appui social en faveur des demandeurs d'asile et maintenir des contacts réguliers avec les administrations municipales et les travailleurs sociaux. En 2000, plus de 10.000 organisations partenaires ont ainsi été contactées et de nouvelles collaborations ont été explorées avec des ONG.

165. Le **Programme global d'appui au retour et à la réintégration d'Albanais du Kosovo (DRITA II)** au départ de la Finlande, mis en œuvre en coordination avec l'Union européenne et le Gouvernement finlandais, a réalisé des activités d'orientation en 2000 visant à faire en sorte que des informations adéquates (également sur la base des informations fournies en retour par les travailleurs des projets de l'OIM basés à Pristina) sur les conditions que rencontrent les rapatriés à leur retour soient mises à la disposition du groupe cible, de telle façon que les migrants puissent nourrir des attentes réalistes et former des plans de réintégration devant leur permettre de prendre une décision de retour en connaissance de cause.

Systeme d'information et d'orientation en faveur des rapatriés, mis en œuvre par l'intermédiaire de structures communautaires à Kaboul

166. Ce projet a débuté en 2000 et profite notamment au grand nombre d'Afghans qui ont été aidés en 2000 dans le cadre de l'opération de rapatriement OIM/HCR. Il vise à réintégrer les Afghans qui rentrent à Kaboul en leur fournissant des informations et en les orientant par l'intermédiaire des structures communautaires existantes opérant depuis Kaboul. En 2000, une base de données centrale informatisée a été créée afin de favoriser la diffusion d'informations et les réorientations par d'autres agences partenaires, et des préparatifs ont été entrepris pour la mise sur pied d'un fonds de réintégration destiné à aider les rapatriés les plus vulnérables, de même que les communautés d'accueil.

Information aux gouvernements – Programme d'information concernant le Kosovo (KIP)

167. Ce projet, géré conjointement par l'OIM et le Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIPDM), apporte des réponses immédiates aux demandes de renseignements qui peuvent aider les gouvernements à gérer les retours. Les demandes de renseignements reçoivent une réponse dans les cinq jours qui suivent, soit de la part des 21 chercheurs du KIP qui peuvent se rendre dans la localité concernée, soit grâce à la base de données du KIP. Depuis mars 2000, le KIP a permis de traiter plus de 4.000 demandes individuelles de renseignements.

168. En outre, le KIP a produit 28 feuillets d'information contenant des informations succinctes mais détaillées sur les conditions de vie, les services et les adresses pertinentes dans chacune des municipalités du Kosovo, ainsi que sur les questions particulières relatives aux enclaves minoritaires. Quatorze feuillets d'information portant sur des questions précises contiennent le résultat de l'étude faite à l'échelle de la province toute entière, de divers thèmes relatifs à la réintégration tels que le régime douanier, les systèmes sanitaires et d'enseignement, l'existence de formules facilitant la création de micro-entreprises, les possibilités d'hébergement provisoire et

les questions concernant les personnes âgées. L'un et l'autre jeu de feuillets d'information existent en albanais, en anglais et en serbe (bientôt en allemand) et sont mis à la disposition des participants sous forme de feuillets imprimés ou sont rendus accessibles par le site internet du KIP. Ce dernier offre aux clients du KIP et aux utilisateurs finals les informations réunies dans le cadre du projet, les adresses des contacts clés au Kosovo, ainsi que des photographies numériques des dégâts occasionnés aux propriétés, entre autres questions d'intérêt.

Gestion de la migration de transit

Programme de retour général au départ de l'Europe centrale (GRPCE)

169. Le **Programme de retour général au départ de l'Europe centrale**, mis sur pied en 1996, aide les pays de transit à rapatrier les personnes qui ne peuvent pas rester là où elles se trouvent. En 2000, l'aide au retour d'un millier de migrants a ouvert la voie à des programmes similaires de retour dans d'autres pays de transit de par le monde.

Retour de migrants abandonnés sans ressources dans les Etats baltes (SMIBAL).

170. L'OIM offre aux Etats baltes l'assistance technique et logistique permettant de gérer les flux migratoires irréguliers et offrent aux migrants abandonnés sans ressources dans ces pays et provisoirement accueillis dans des centres d'accueil, les moyens de rentrer chez eux en sécurité et dans la dignité. 197 personnes, essentiellement originaires d'Asie, du Moyen-Orient et de la CEI, ont ainsi été aidées en 2000.

Aide au retour volontaire des migrants irréguliers transitant par l'Indonésie

171. Depuis la crise du Golfe, des milliers de migrants originaires du Moyen-Orient, d'Iraq, d'Iran, d'Afghanistan, du Pakistan et de Turquie utilisent l'Indonésie comme point de transit commode pour atteindre d'autres pays de destination. La situation a encore été aggravée par la crise économique qui a sévi en Asie du Sud-Est et par la diminution des revenus du tourisme en Indonésie suite aux troubles civils récents et aux événements antérieurs au Timor oriental. Souvent, ces migrants se trouvent bloqués sans ressources dans un pays de transit alors qu'ils tentent d'atteindre clandestinement leur pays de destination: entre 800 et 1.000 migrants irréguliers transiteraient annuellement par les îles de Kupang ou de Lombok. Les ressources indonésiennes face à cet afflux grandissant de migrants irréguliers restent limitées. En coordination avec le HCR et les Gouvernements indonésien et australien, l'OIM a organisé, sur une base pilote, la fourniture de nourriture, de moyens d'hébergement de base, d'examen sanitaires, de services d'orientation et de conseils à l'intention de ces migrants abandonnés sans ressources en territoire étranger qui soit font une demande d'asile, soit décident de profiter de ces services d'aide au retour volontaire. Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre de l'aide fournie à un nombre restreint de personnes en 2000, les activités du projet seront ajustées en coordination avec les partenaires de mise en œuvre dans un effort concerté visant à réduire le fardeau que constitue, pour le pays hôte, la présence de demandeurs d'asile déboutés et de migrants en situation irrégulière.

Proposition d'aide au retour volontaire de migrants bloqués dans les Balkans: Phase pilote en Croatie

172. La migration irrégulière par les Balkans en direction de l'Europe a atteint des proportions préoccupantes et n'a montré aucun signe de fléchissement en 2000. Cette situation a encore été aggravée par la porosité des frontières, par l'introduction clandestine de migrants par des filières organisées et par le trafic entretenu par des groupes criminels, et aussi par l'incapacité des pays de transit à gérer ces migrations. L'OIM a entrepris des évaluations sur place et une planification avec la plupart des gouvernements concernés en la matière, et a consulté un certain nombre de représentants de pays de destination de ces flux irréguliers. Une stratégie en trois axes a ainsi été mise au point par l'OIM pour endiguer ces flux, améliorer la capacité des gouvernements de la région à gérer les problèmes migratoires et renforcer les mesures visant à prévenir la migration irrégulière dans les pays d'origine. Anticipant le soutien financier devant permettre de mettre en œuvre cette approche combinée de la migration irrégulière dans la région, l'OIM a aidé le Gouvernement croate à la fin de 2000 à gérer le retour volontaire d'un nombre limité de migrants irréguliers qui se sont ainsi trouvés bloqués sur son territoire après avoir épuisé tous les moyens légaux de poursuivre leur route vers d'autres pays européens.

Retour et réintégration de nationaux qualifiés

173. A la demande de gouvernements, de donateurs et de personnes physiques, l'OIM a entrepris au fil des ans différentes formes d'assistance axées sur le retour de nationaux qualifiés dans leur pays d'origine. Dans certains cas, et notamment en Amérique latine, la participation de l'Organisation se borne à fournir une aide au retour aux bénéficiaires et aux membres de leur famille. 546 personnes dans cette situation ont ainsi bénéficié du faible coût de cette assistance remboursable en 2000. Dans d'autres cas, et notamment dans le cadre du Programme de retour et de réintégration de nationaux africains qualifiés (RQAN), du Programme d'experts thaïlandais, du Programme de retour de nationaux qualifiés (RQN) pour la Bosnie-Herzégovine et du Programme de retour de nationaux qualifiés pour le Timor oriental, l'assistance de l'OIM en termes d'aide au retour et à la réinsertion professionnelle se base sur le principe selon lequel les qualifications et l'expérience acquises à l'étranger par les nationaux qualifiés qui rentrent dans leur pays pour y exercer des emplois dans des secteurs clés de l'administration ou d'autres secteurs, contribuent à l'acquisition de capacités accrues pour (a) des secteurs spécifiques supposés prioritaires pour le développement socio-économique d'un pays; ou (b) les efforts de reconstruction et de réconciliation d'un pays dans les situations d'après-crise.

174. Le **Programme de retour et de réintégration de nationaux afghans qualifiés dans les secteurs de la santé et de l'éducation**, entrepris en 2000, a visé à renforcer l'accès aux soins de santé et à l'éducation des personnes vivant dans des régions éloignées de l'Afghanistan, en facilitant le retour de professionnels afghans pour exercer des fonctions dans ces secteurs et en ciblant en particulier leur réinsertion professionnelle dans la prestation de services en milieu rural. Le placement de médecins et d'enseignants de sexe féminin a été un élément essentiel ayant contribué à renforcer l'accès de la population féminine aux services sociaux de base et c'est pourquoi les candidates se sont vu accorder la priorité. Une base de données a été mise au point contenant les profils de 792 candidats, tandis que les unités d'orientation de Peshawar et de Quetta ont organisé des services de conseils à l'intention des candidats intéressés par les services de rapatriement et d'orientation, ces candidats ayant ainsi pu être dirigés vers des organismes désireux de recruter de la main-d'œuvre. En 2000, 49 Afghans qualifiés, dont plus de la moitié

étaient des femmes, ont été aidés à regagner leur pays et à se réinsérer dans leur milieu professionnel auprès d'employeurs du secteur privé en Afghanistan.

175. Une évaluation externe de la **troisième et dernière phase du projet RQAN** a été menée en 2000. Ce projet a aidé environ 787 nationaux africains qualifiés qui ont pu grâce à cela regagner leur pays et s'y réinsérer, à savoir pour l'essentiel le Cap-Vert, l'Ethiopie, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Kenya, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. Le séminaire d'évaluation finale s'est tenu à Accra (Ghana) du 14 au 15 août 2000 avec la participation de représentants de tous les pays cibles ainsi que du donateur, du personnel concerné de l'OIM et de l'équipe d'évaluation externe. En général, le projet, tel qu'il a été évalué au Ghana, au Kenya et au Cap-Vert, a été jugé comme ayant atteint ses objectifs en termes de nombre de bénéficiaires rapatriés et placés, de même que sur les plans de l'efficacité et de l'efficience. L'évaluation a confirmé l'importance d'un tel programme pour les pays participants et l'intérêt de cette forme d'assistance pour les rapatriés, à la fois en termes de revenus durables et de réintégration. Durant le séminaire, des représentants gouvernementaux ont invité l'OIM à mettre au point un nouveau programme à soumettre à l'examen des donateurs et ont suggéré que, pour guider la planification de cette nouvelle phase, un séminaire préparatoire soit mis sur pied afin de définir les objectifs du programme sur la base des conclusions et des recommandations de l'évaluation, l'accent étant mis plus particulièrement sur l'impact réel exercé par les personnes ayant fait le voyage de retour. Les recommandations du séminaire sont conformes à la résolution de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres africains du travail qui s'est tenue à Alger en avril 2000, au cours de laquelle un appel a été lancé pour une stratégie africaine de mise en valeur des ressources humaines. Dans la nouvelle phase proposée, par conséquent, l'OIM à l'intention de se laisser davantage guider par la demande et d'élargir les pays cibles africains et la base de donateurs (elle négocie déjà avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque islamique de développement), afin d'adopter une approche plus coopérative au sein des parties prenantes publiques, privées, nationales et internationales.

V. INFORMATION DE MASSE

Introduction

176. Les programmes d'information offrent aux migrants et aux gouvernements les informations dont ils ont besoin pour prendre des décisions en connaissance de cause. Les migrants tout comme les gouvernements ont besoin d'informations fiables et données à point nommé concernant les causes, les conditions et les conséquences de la migration. L'information sur les réalités de la migration et leurs incidences sur la vie des personnes revêt une grande importance pour la protection des droits des migrants, notamment lorsque la migration a un caractère illégal.

177. En 2000, l'OIM a continué à mener des campagnes d'information dans le cadre de sa stratégie de prévention destinée à lutter contre les mouvements irréguliers de personnes et contre la traite des êtres humains. Les programmes d'information ont été mis en œuvre de manière à sensibiliser le grand public à la contribution positive que les migrants apportent à leur pays de résidence, ce qui favorise leur intégration dans les sociétés d'accueil.

178. Dans les phases qui font suite aux situations de crise, l'OIM a favorisé la mise sur pied d'un système de communication et d'information destiné à aider la population à obtenir et partager des informations. Des mécanismes de diffusion d'informations ont également été élaborés dans le cadre de projets d'aide au retour, de plans de migration de main-d'œuvre, de programmes d'enregistrement à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, ainsi que d'activités censées favoriser le développement et les efforts d'instauration de la paix.

179. Considérant l'information comme un outil essentiel de son approche intégrée de la gestion des flux migratoires, l'OIM continue à amplifier, diversifier et rationaliser ses activités d'information de masse.

Programmes

Programme d'information pour la Thaïlande

180. Le Gouvernement japonais a financé une campagne d'information contre la migration irrégulière et la traite en Thaïlande qui s'est achevée en mars 2000. L'OIM a mis ce projet en œuvre en coopération avec les autorités gouvernementales et plusieurs ONG. Cette campagne visait à susciter une prise de conscience accrue au sein des migrants quant aux pièges de la migration irrégulière, aux risques de la traite et au mythe de l'argent facile gagné à l'étranger, en les incitant vivement à s'informer de manière appropriée sur les opportunités de migration légale.

181. Suite à la phase d'évaluation menée par le Centre asiatique de recherche sur la migration, la stratégie de communication de masse de la campagne a été mise au point par l'agence J. Walter Thompson. Elle s'est appuyée sur une chanson interprétée par l'un des chanteurs de musique country les plus populaires de la Thaïlande qui s'est associé à la campagne en l'appuyant à l'aide d'un album et d'une série de concerts dans tout le pays, en plus de spots télévisés. En outre, du matériel imprimé, audio et vidéo a été produit. Deux permanences téléphoniques sont assurées par le Département de l'emploi et fournissent des informations aux migrants potentiels.

Projet de rationalisation de l'information sur la traite (TIMP) aux Philippines

182. Ce projet a débuté en avril 2000 et a été élargi à l'aide des initiatives actuellement en cours aux Philippines consistant à informer la population sur la lutte contre la traite. L'objectif poursuivi est de contribuer à une prise de conscience accrue de la migration irrégulière et de la traite en tant que problèmes critiques concernant à la fois la migration et les droits de l'homme dans toutes les strates de la société philippine.

183. La principale activité du projet est la production et la diffusion de deux messages d'intérêt public dans des salles de cinéma de cinq grandes villes du grand Manille, donnant des informations factuelles sur la traite. Ces diffusions s'étalent sur une période de six mois avec un intervalle de trois mois. Une permanence a été mise en place par l'OIM, donnant des renseignements et recueillant l'avis du public. Le Gouvernement philippin, par l'intermédiaire de son Administration de l'emploi outre-mer, a élargi son soutien à ce projet en proposant spontanément d'inscrire ses propres numéros de permanence téléphonique dans les messages d'intérêt public au côté de ceux de la permanence de l'OIM.

184. La réplique de ce projet pilote dans d'autres régions clés des Philippines fera l'objet d'une décision sur la base des résultats obtenus dans le cadre de cette activité, qui est financée par le Gouvernement japonais.

Campagne d'information destinée à prévenir la traite des femmes en Bulgarie

185. En novembre 2000, le bureau de l'OIM à Sofia a mené à terme la mise en œuvre d'une campagne de lutte contre la traite des femmes en Bulgarie. Ce projet a été réalisé en coopération avec les autorités bulgares et des partenaires non-gouvernementaux. Suite aux conclusions de la phase de recherche, l'OIM a mis au point la stratégie de la campagne dont le slogan principal était "Gardez les yeux ouverts! Traite des femmes". L'information a été diffusée à l'adresse de publics cibles en deux vagues, la première visant à sensibiliser le public au problème et la seconde à proposer une solution.

186. Divers matériels d'information ont été utilisés, dont des affiches, des brochures, des cartes au format de poche, des opuscules, des articles dans les journaux et les magazines, de brefs messages à la radio et à la télévision, des documentaires et des programmes. Ils ont été diffusés par l'intermédiaire des services gouvernementaux tant au niveau national qu'au niveau local, des ONG et d'autres agences partenaires, des organisations internationales et des missions diplomatiques. Des matériels audiovisuels ont été diffusés par les chaînes de radio et de télévision publiques et privées. Grâce au projet, une permanence téléphonique a été mise en place et des séminaires régionaux ont été organisés avec la participation d'organisations partenaires locales, tandis que des journalistes ont reçu une formation dans ce domaine.

187. Ce projet d'une durée d'un an, financé par le Gouvernement des Etats-Unis, a été réalisé dans le cadre du dialogue transatlantique Union européenne – Etats-Unis, en parallèle avec une campagne d'information similaire en Hongrie.

Campagne d'information destinée à prévenir la traite des femmes en République tchèque

188. Cette campagne s'est achevée en juin 2000. Le projet, financé par le Gouvernement des Etats-Unis, a été mis en œuvre en coopération avec les autorités tchèques, et plus particulièrement avec le Ministère de l'intérieur. Pour cette campagne, le bureau de l'OIM à Prague et le publicitaire qui a produit les matériels de sensibilisation du public ont remporté le second prix Silver Effie 2000.

189. Tout un éventail de matériels d'information a été produit et distribué à la population cible: il s'agissait notamment d'affiches, de cartes postales, de brochures d'information, d'annonces dans la presse, de messages radiodiffusés, de panneaux d'affichages lumineux dans la ville, de messages et de documentaires télévisuels. Des billets de train reproduisant une brève information pertinente contre la traite ont été imprimés. Une publication et une bande vidéo éducative ont également été produites pour distribution aux professionnels dans les établissements d'enseignement. Tous ces matériels ont été largement distribués par le biais des structures gouvernementales partenaires, les réseaux d'ONG et les grands médias. Un site Internet a été créé et des séminaires ont été organisés dans toutes les régions de la République tchèque. Le projet a également appuyé la mise en place d'une permanence téléphonique gérée par l'ONG La Strada. En outre, une série de tables rondes a été organisée en coopération avec le Ministère de l'intérieur.

Campagne d'information destinée à prévenir la traite des femmes en Hongrie

190. Ce projet, achevé en octobre 2000, a été réalisé en coopération avec les autorités hongroises et des partenaires non gouvernementaux dans le but de susciter une meilleure prise de conscience des dangers et des conséquences de la traite parmi les femmes de Hongrie et au sein des autorités nationales chargées de la lutte contre la traite.

191. Le slogan de cette stratégie de communication, "Ne tombez pas dans le piège", a été choisi sur la base des résultats de la phase de recherche. Une formule globale associant les grands médias et les médias informels a été appliquée pour diffuser l'information au groupe cible en deux étapes, notamment par voie d'affichage, par des brochures et des cartes, des messages télévisés et des documentaires, de la publicité à la radio, et des annonces et des articles dans les journaux. Un documentaire éducatif a été produit pour être distribué aux établissements d'enseignement. La diffusion a été effectuée dans tout le pays par le biais des structures gouvernementales partenaires, des réseaux d'ONG et des grands médias. Une page internet consacrée à la campagne a également été créée. L'ONG NANE (Association pour les droits des femmes) a elle aussi tiré profit de la campagne qui lui a permis de mettre sur pied une assistance téléphonique. Des activités de formation et de renforcement de capacités ont été menées dans le but de faciliter la mise en place d'un réseau d'échange d'information au sein des fonctionnaires gouvernementaux, des bureaux consulaires et des ONG dans le but de les sensibiliser davantage à la question et de favoriser la durabilité des activités du projet.

192. Ce projet d'une durée d'un an, financé par la Commission européenne, a été mené dans le cadre du dialogue transatlantique Union européenne/Etats-Unis, en parallèle avec la campagne d'information menée en Bulgarie.

Prévention de la traite des femmes en Roumanie

193. Cette campagne fait partie du projet consacré à deux aspects intégrés et interdépendants de la traite des êtres humains, à savoir l'aide aux victimes et les mesures de prévention passant par la diffusion d'informations crédibles à l'adresse des victimes potentielles de la traite. Les activités de recherche ont commencé en décembre 2000 pour permettre à l'OIM et à ses partenaires de mettre au point la stratégie la plus appropriée de diffusion d'informations et de définir les moyens les plus rentables d'atteindre le groupe cible.

194. Les principaux partenaires de projets de l'OIM en Roumanie sont le Ministère de l'intérieur, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère du travail et de la protection sociale, le Ministère de l'éducation nationale, le Ministère de la santé et la Fondation pour l'égalité des chances pour les femmes (SEF). L'OIM a d'abord mis en place un mécanisme consultatif opérant entre les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux du projet et les experts. Ce projet d'une durée d'un an a été financé par le Gouvernement des Etats-Unis.

Programme de lutte contre la traite par la prévention, la sensibilisation du public et l'aide directe aux victimes en ex-République yougoslave de Macédoine

195. En décembre 2000, le bureau de l'OIM à Skopje a lancé une campagne initiale d'information et de sensibilisation dans le cadre de la stratégie globale de lutte contre la traite au départ, en direction et à destination du territoire de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Cette campagne vise à favoriser la compréhension des réalités migratoires par les femmes victimes potentielles de la traite et les autorités pertinentes de l'ex-République yougoslave de Macédoine, tout en mettant l'accent sur les "clients" potentiels de la communauté locale comme de la communauté internationale.

196. L'OIM a conçu et distribué 14.000 calendriers de poche pour 2001 et 500 affiches, contenant des informations destinées à rappeler aux clients potentiels et au public au sens large les violations des droits humains dont font l'objet les femmes victimes de trafiquants. En outre, des annonces ont également été insérées dans les journaux locaux. L'OIM assure une permanence téléphonique à l'intention de ceux qui souhaitent signaler les cas de femmes victimes de trafiquants qui ont besoin d'aide. En coopération avec le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine, une version en langue macédonienne de ce matériel est actuellement distribuée aux postes de péage des autoroutes, et des ONG locales le distribuent aussi en langue albanaise et macédonienne. Une fiche d'information sur les victimes de la traite à destination de l'ex-République yougoslave de Macédoine a été largement distribuée. La base arrière de la KFOR dans ce pays remet systématiquement à tout nouvel arrivant un calendrier et une fiche d'information lors du briefing d'arrivée. Ce projet est financé par la Belgique.

Programme d'information transitoire (TIP)

197. En 2000, le bureau de l'OIM au Kosovo a poursuivi la mise en œuvre de ce projet, qui met l'accent sur l'encouragement à l'émergence de médias équilibrés, responsables et respectueux des diverses ethnies en présence, ce qui permet de diffuser des informations humanitaires (notamment sur les thèmes liés aux migrations) et des nouvelles objectives pour qu'elles se propagent dans la province.

198. En collaboration avec Internews, l'OIM a établi un programme de formation en cinq mois consistant en séminaires de formation sur le tas pour des journalistes du Kosovo, et ce dans tous les aspects du travail des médias. Des journalistes ont été formés aux techniques de la radio pour qu'ils soient eux-mêmes en mesure de mettre sur pied et de faire fonctionner des stations radio municipales. En outre, les studios Radio Peja (Pèc) ont été remis en état et un tiers de la population peut capter leurs émissions.

199. Le TIP a organisé des séminaires pour environ 150 journalistes au Kosovo concernant la mise en place et le fonctionnement d'une structure de médiation au Kosovo et la promotion des droits de l'homme par le biais des médias, tant par l'intermédiaire de l'OSCE que par celui du projet finlandais des droits de l'homme.

200. Ce projet s'appuie sur des efforts déjà déployés en Albanie dans le cadre du Programme d'information d'urgence visant à fournir des informations humanitaires urgentes aux réfugiés kosovars en Albanie ; il fonctionne grâce au soutien financier des gouvernements italien et britannique.

Initiative d'aide à l'information pour le Kosovo (KIAI) : Accès à l'Internet et formation

201. Ce projet offre un accès à l'Internet, ainsi que la technologie, la formation et les moyens nécessaires grâce à un réseau de huit centres KIAI au Kosovo.

202. Les centres et leurs ressources sont réservés aux membres de la communauté, aux ONG locales, aux étudiants et autres personnes travaillant dans ce domaine. Une formation est assurée aux différents usages de l'Internet à partir des connaissances de base jusqu'à la création d'une page sur l'Internet, dans le but de faciliter, par la technologie, le travail des médias, des professionnels de la santé et autres professionnels et organismes.

203. Le projet a été lancé en septembre 1999 à titre de suivi du programme offrant des communications Internet aux réfugiés kosovars hors de la province durant la crise. L'initiative KIAI entrera dans une phase de fonctionnement autonome en 2001, les projets étant progressivement confiés aux communautés locales. Le Gouvernement des Etats-Unis et des sociétés américaines privées en assurent le soutien financier.

Programme de lutte contre la traite des êtres humains par la prévention, la sensibilisation, le renforcement des capacités et les mesures de facilitation au Kosovo

204. Dans le contexte de ses activités de lutte contre la traite des êtres humains au Kosovo, l'OIM a mis en œuvre des activités de sensibilisation au sein de la société civile et des représentants de la communauté internationale. A cet effet, une campagne d'information en trois phases a été lancée en mai 2000, visant à la tolérance zéro pour la traite à l'intérieur comme à l'extérieur du Kosovo. Le matériel d'information utilisé à cet effet a surtout consisté en brochures et en affiches. Les clients potentiels des victimes de la traite qui pourraient avoir recours à la prostitution ont également été ciblés dans le cadre de cette campagne et l'accent a été mis sur une prise de conscience accrue de l'aspect d'exploitation inhérent à la traite des femmes et à leur participation à des réseaux criminels encourageant les violations des droits de l'homme.

Mini-campagne d'information en Bosnie-Herzégovine

205. Ce projet visait à susciter une prise de conscience accrue au sein du grand public en Bosnie-Herzégovine quant aux dangers et aux conséquences de la traite. Il a été mis en œuvre dans le cadre du projet pilote de retour de migrants victimes de trafiquants au départ de la Bosnie-Herzégovine, financé par le Gouvernement des Etats-Unis.

206. L'approche de cette campagne a été mise au point au printemps de 2000, en coordination avec la société de marketing Euromédia et un organe consultatif composé de représentants de diverses organisations et institutions nationales et internationales telles que l'UNICEF, l'OHCHR et le Groupe international de police (GIP) des Nations Unies. Des recherches menées avant et après la campagne ont permis à l'OIM de concevoir la stratégie la plus appropriée pour la diffusion de l'information et pour mesurer les résultats réels de la campagne. La phase de diffusion a duré d'août à septembre 2000 et a comporté un clip vidéo pour la télévision ainsi que des "infomerciaux" pour la radio, des distributions d'affiches et de brochures à la fois en Bosnie-Herzégovine et en Republica Srpska. Un séminaire a été tenu à l'intention des journalistes, conjointement au Groupe du droit international relatif aux droits de l'homme (IHRIG).

Information des candidats kazakhs à la migration irrégulière quant aux risques des fausses demandes d'asile en Belgique

207. En novembre 2000, le bureau de l'OIM à Almaty a lancé une campagne d'une durée de trois mois, en faisant usage essentiellement d'annonces dans la presse locale et dans les magazines

afin de faire prendre conscience aux candidats migrants des risques inhérents à la migration irrégulière et des conditions dégradantes auxquelles ils s'exposent. En outre, une permanence a été mise en place et assurée par l'OIM, grâce à quoi les migrants potentiels peuvent obtenir des informations pertinentes. Ce projet est financé par le Gouvernement belge.

Egalité... pour tous

208. En janvier 2000, le bureau de l'OIM à Lisbonne, en partenariat avec le Haut-commissaire portugais à l'immigration et aux minorités ethniques, a entrepris la mise en œuvre de ce projet. Celui-ci vise à faire connaître à la société d'accueil, aux immigrants et aux minorités ethniques les informations relatives aux services et aux facilités mises en place pour renforcer et promouvoir la protection et l'intégration des immigrants et des minorités ethniques au Portugal.

209. Ce projet facilite la mise en place d'une structure permanente, le Centre d'information et de ressources intitulé "Egalité... pour tous" dans la paroisse de Benfica, qui a offert les locaux et installations nécessaires. Ce centre vise la mise sur pied d'un réseau et de ressources personnalisées d'informations utiles dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, des services sociaux, de l'emploi, du logement, du système national de soins de santé, de la citoyenneté, des droits et devoirs des migrants, de l'application de la législation en matière migratoire et des obligations fiscales des immigrants et des minorités ethniques. Le Gouvernement portugais, l'OIM, le Haut-commissaire portugais à l'immigration et aux minorités ethniques, ainsi que d'autres entités, ont coopéré à la production de cette information.

210. Du matériel d'information destiné à la télévision, à la radio et aux journaux locaux, ainsi qu'un CD-ROM interactif ont été produits dans le but de susciter une meilleure prise de conscience au sein de la population locale quant aux aspects positifs de l'immigration et d'approfondir la connaissance de la société d'accueil concernant les communautés immigrées résidant au Portugal. Un site interactif sur l'Internet a été créé afin de donner aux groupes cibles un plus large accès aux services du Centre, tant au plan national qu'au plan mondial. Quatre séminaires thématiques ont été organisés sur des thèmes clés pour les communautés immigrées.

211. Ce projet prévoit la mise en place de partenariats transnationaux et, à cet effet, l'OIM coopère avec le Centre multiculturel de la municipalité de Francfort, l'expérience non gouvernementale d'une institution orientée vers la formation d'immigrants au Royaume-Uni et le Centre européen de recherche sur la migration et les relations ethniques (ERCOMER).

212. Ce projet d'une durée d'un an est financé par le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen de développement régional (FEDER).

Autres

213. Les activités de diffusion d'informations sont intégrées dans un certain nombre d'autres activités déployées par l'OIM. Suite à la campagne menée pour prévenir la traite des femmes d'Ukraine, le bureau de l'OIM à Kiev, en coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les autorités ukrainiennes, et plus particulièrement le bureau du médiateur, ont poursuivi leurs efforts en vue d'établir un Conseil national contre la traite destiné à encourager la lutte contre la traite des êtres humains en Ukraine. L'OIM, dans le cadre de cette

coopération, a continué à diffuser de l'information et à distribuer 10.000 brochures, 50.000 affiches et a reproduit plusieurs centaines d'exemplaires d'un documentaire et d'annonces d'intérêt public, qui ont également été sous-titrés en anglais.

VI. LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS

Introduction

214. La traite des êtres humains, et plus particulièrement des femmes et des enfants, est aujourd'hui un problème d'envergure mondiale. Les conditions régnant dans les pays d'origine, à savoir la pauvreté, l'absence d'opportunités, le rôle subordonné des femmes dans la société, la violence, les persécutions et les violations des droits de l'homme, à quoi s'ajoutent encore les catastrophes naturelles, poussent les candidats à l'émigration à se tourner vers des trafiquants pour faciliter leur migration. Le nombre de pays touchés s'est rapidement accru, les routes empruntées par les trafiquants apparaissent de plus en plus complexes et la participation de réseaux criminels organisés nationaux et transnationaux est désormais chose courante. Les pays d'origine, de transit ou de destination touchés par la traite des êtres humains voient leurs législations en matière de migration de main-d'œuvre et autres couramment enfreintes, tandis que leur sécurité tant sur le plan interne que sur le plan international est mise en péril par la présence de ces réseaux criminels organisés, en même temps que leurs systèmes sociaux.

215. Le document MC/INF/245 de novembre 2000 décrivait la stratégie actualisée de l'OIM pour lutter contre la traite, en appliquant comme définition de la traite des êtres humains celle figurant dans le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

216. L'objectif de l'OIM dans ce domaine est: (1) d'infléchir et de prévenir la traite des êtres humains; et (2) de protéger les droits des migrants victimes de cette pratique. Pour y parvenir, l'Organisation a activement travaillé à la mise au point de projets de lutte contre la traite dans différentes régions du monde et mis en place un réseau de points focaux de lutte contre la traite dans chaque bureau extérieur de l'OIM. L'Organisation coopère en outre avec les organismes régionaux ayant mandat pour agir contre la migration irrégulière en général et contre la traite des migrants en particulier. En 2000, l'OIM a entrepris ou effectué les activités suivantes:

(a) Aide à la prévention de la traite

Renforcement des capacités institutionnelles concernant la protection des victimes de la traite : mise au point de procédures et de manuels, formation et mécanisme de surveillance (Thaïlande)

217. Ce projet avait pour but de contribuer à l'acquisition, par la Thaïlande, de capacités nationales permettant de protéger les victimes de la traite, et en particulier les femmes et les enfants, en conformité avec les normes établies dans la législation thaïlandaise et les conventions ratifiées par la Thaïlande. Il visait en outre à jeter les bases d'un processus similaire dans les pays voisins, d'où proviennent la majorité des victimes de trafiquants en Thaïlande. Les activités

essentielles du projet portaient sur l'élaboration de mémorandums d'accord – l'un entre des agences gouvernementales et des ONG et l'autre entre ONG uniquement. Deux manuels ont été mis au point, comprenant des lignes directrices et un recueil des meilleures pratiques pour la mise en œuvre des normes existantes, dans le cadre respectivement des mémorandums d'accord entre le gouvernement et les ONG et entre les ONG elles-mêmes. Des ateliers de formation ont eu lieu avec des ONG sur le thème de l'application des normes de protection et des mémorandums d'accord. En outre, deux mémorandums d'accords bilatéraux ont été envisagés, l'un entre la Thaïlande et le Cambodge et l'autre entre la Thaïlande et le Viet Nam, liés à l'identification, au retour et à la réintégration des victimes de la traite au départ de ces pays. A ce jour, les résultats obtenus sont les suivants: (i) quatre réunions consultatives ont eu lieu entre ONG thaïlandaises, et un projet de mémorandum d'accord définissant les procédures de coopération relatives à la protection des victimes de la traite entre ONG a été finalisé et présenté au Comité national sur la traite des femmes et des enfants. Ce projet a été approuvé par le Comité et est actuellement en cours de traduction en vue de sa signature; (ii) un groupe de travail officiel a été créé, ayant pour responsabilité de rédiger un mémorandum d'accord opérationnel entre le secteur gouvernemental et le secteur des ONG afin de fournir des bases de coopération et de définir les rôles et responsabilités respectifs dans le traitement des victimes de la traite; (iii) deux réunions consultatives ont eu lieu et les premier et second projets ont été soumis au Comité national sur la traite des femmes et des enfants; et (iv) un projet de mémorandum d'accord entre les gouvernements thaïlandais et cambodgien a été rédigé concernant l'identification, le retour et la réintégration des victimes de la traite au départ de ces pays.

Projet pilote sur la lutte contre la traite des êtres humains et des mineurs d'âge aux fins d'exploitation sexuelle à destination de l'Union européenne (Belgique)

218. Le but général de ce projet pilote entrepris en août 2000 est de mener des recherches dans un certain nombre d'Etats membres de l'Union européenne concernant la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, l'accent étant mis plus particulièrement sur les mineurs non accompagnés. Les activités de recherche, visant à prédire la vulnérabilité des mineurs non accompagnés aux yeux des trafiquants, à identifier les pratiques et les mécanismes du crime transnational et à trouver des stratégies de prévention ont été menées en Belgique, en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas. Afin de définir les tendances en la matière, des recherches ont permis d'observer les points suivants: l'utilisation par les criminels des lacunes dans le système d'asile et d'immigration; la vulnérabilité des jeunes avant et après leur migration; les formes d'exploitation auxquelles sont confrontés les mineurs; les lacunes dans la législation; les structures d'accueil dans les pays hôtes qui peuvent contribuer à mettre ces mineurs dans une situation encore plus vulnérable; et les solutions durables potentielles ainsi que la protection des victimes à la fois dans les pays d'accueil et dans les pays de départ. Le rapport final par pays sera envoyé aux parties intéressées, en même temps qu'un questionnaire demandant leurs recommandations en termes d'actions appropriées pour combler les lacunes dans les systèmes existants et lutter contre la traite des mineurs. Un rapport final comprenant les rapports par pays et les recommandations formulées à cet égard sera ensuite publié.

Etude sur la traite des femmes et des enfants au Nigeria

219. L'OIM a mené une étude axée sur le besoin d'une action rapide essentiellement au Nigeria mais aussi dans des pays de destination clés (la Belgique, les Pays-Bas et l'Italie). Dans les pays de destination, l'accent de ce travail est essentiellement mis sur la détermination de l'ampleur et

des caractéristiques du problème de la traite dont sont victimes les femmes et les filles du Nigeria, et sur l'examen des pratiques et des procédures actuellement appliquées dans ces pays pour rapatrier les victimes au Nigeria. Au Nigeria, le même travail a surtout porté sur les circonstances dans lesquelles les femmes et les filles victimes de trafiquants sont renvoyées dans leur pays, sur leurs besoins de réintégration et sur l'adéquation des niveaux actuels de soutien apportés aux victimes de la traite; elle a aussi porté sur une enquête concernant la prise de conscience, parmi les jeunes femmes et les filles, des risques associés à la traite dans les régions d'origine clés du Nigeria. Un rapport final comprenant les principales conclusions de l'enquête a été publié.

Renforcement des capacités des services nationaux de répression par l'intermédiaire du Ministère de l'intérieur dans le but de prévenir la traite des femmes et des enfants au Bangladesh

220. La phase préparatoire de ce projet a démarré en juin 2000. Deux conseillers juridiques ont passé en revue les lois existantes au sujet de la traite au Bangladesh ainsi que les instruments internationaux traitant de la traite des êtres humains, de la problématique de la sexospécificité et des droits de l'homme. Ils ont tenu des réunions consultatives avec les services nationaux de répression et les instituts de formation qui leur sont rattachés à Dacca et dans plusieurs zones frontalières. Les ONG travaillant dans le domaine de la traite des femmes et des enfants ont également été consultées. Les données et les conclusions ont été analysées et incorporées dans un rapport qui servira de matériel d'information en vue de l'évaluation des besoins de formation et de l'élaboration d'un manuel destiné aux services nationaux de répression.

221. Un consultant en formation a commencé à rédiger le manuel de formation, assisté d'un expert de la police nationale et d'un expert népalais de la police internationale.

Recherche, information et législation dans le domaine de la traite des femmes dans les Etats Baltes (Finlande)

222. Le but principal de ce projet est d'effectuer une recherche systématique sur la traite dans les Etats baltes afin d'avoir un tableau précis de l'ampleur du problème et des principales modalités de celui-ci dans la région. Outre sa valeur académique, les résultats de cette recherche devrait présenter un intérêt du point de vue pratique et jeter les bases de modules ultérieurs couvrant la diffusion d'informations et le renforcement des capacités administratives des Etats baltes à s'attaquer au problème de la traite des femmes et à prévenir ce phénomène.

223. Depuis le lancement du projet à la mi-novembre 2000, l'OIM a identifié, sélectionné, et recruté un groupe d'experts pour effectuer le travail et les analyses nécessaires sur le terrain. Ce travail de recherche sera effectué à deux niveaux : (i) au niveau juridique – dresser le bilan de la législation des Etats baltes dans le domaine de la lutte contre la traite et évaluer sa compatibilité avec les normes internationales et celles de l'Union européenne ; (ii) au niveau sociologique – sur la base d'études et d'entretiens avec différents groupes cibles présentant un intérêt en termes de traite. Les grandes lignes de la recherche dans le cadre de ces deux modules ont été élaborées. Des groupes de recherche ont été formés pour les modules tant juridique que sociologique, composés d'un chercheur international principal et d'un consultant local dans chacun des trois Etats baltes.

Développement des meilleures pratiques au sein des institutions concernées par la problématique de la traite des femmes et des fillettes aux fins d'exploitation sexuelle dans la région des Balkans

224. L'objectif de ce projet, qui a été lancé en juillet 2000, est de contribuer aux efforts internationaux visant à lutter contre la traite des femmes et des fillettes aux fins d'exploitation économique et sexuelle à destination et en provenance des Balkans, en assurant une formation pilote en vue des cours destinés aux formateurs des agences officielles et bénévoles en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Kosovo, en ex-République yougoslave de Macédoine et en République fédérale de Yougoslavie/Montenegro. Un questionnaire a été mis au point et distribué à 200 organismes et personnes physiques de la région afin d'évaluer la situation sur le plan de la traite dans les Balkans. Plusieurs voyages d'évaluation dans la région ont été effectués afin de rencontrer les personnalités clés dans chaque pays. Le matériel de formation a été préparé par le partenaire de projet de l'OIM, l'Université de North London au Royaume-Uni, et est actuellement en cours de traduction dans les langues locales pour la formation pilote devant se tenir à Vlora, en Albanie, à la fin de mars 2001.

Recherche comparative sur le traite des femmes et des enfants du Bangladesh et du Népal en Inde, visant à déterminer des stratégies de prévention et recenser les besoins d'assistance (Inde/Bangladesh)

225. Ce projet doit contribuer à prévenir la traite des femmes et des enfants en déterminant les besoins d'assistance des victimes de la traite en Inde, moyennant un travail de recherche exploratoire sur le terrain. Le travail effectué a visé les victimes de la traite en Inde et les secteurs pertinents qui viennent en aide aux victimes. L'information analysée complétera l'information existante en vue de l'élaboration de stratégies préventives, notamment sous la forme d'une campagne d'information, et en vue d'assurer une aide au retour et à la réintégration. Soixante-cinq hommes, femmes et enfants ont été interrogés à Calcutta, New Delhi et Mumbai (59 du Bangladesh et 6 du Népal). Ces personnes ont été interrogées dans des quartiers chauds et des bidonvilles.

Coopération technique en matière de lutte contre la traite : formation de 750 fonctionnaires des services de répression en Thaïlande

226. Ce projet consiste en ateliers de renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre la traite, organisés à l'intention des responsables des services provinciaux de la police et de l'immigration à tous les niveaux dans les provinces de la Thaïlande. Ces ateliers ont suscité une prise de conscience de la vulnérabilité des victimes de la traite, des questions relatives aux droits de l'homme, des réseaux d'assistance et des rôles et responsabilités de la police et des services d'immigration lorsqu'ils sont face aux victimes de la traite.

Programme de lutte contre la traite au Kosovo

227. L'OIM a élaboré un projet général de renforcement de capacités destiné à susciter une prise de conscience accrue du phénomène et à assister la police civile internationale, les autres autorités civiles, les communautés et les ONG en vue de la mise sur pied de mécanismes d'alerte précoce et de prévention. Des activités de collecte de données, des campagnes de sensibilisation

et des séances d'information à l'intention des fonctionnaires responsables des services de répression et des dirigeants communautaires ont été organisés.

228. Le programme a réuni des informations sur la source et l'ampleur des réseaux de traite afin de comprendre les méthodes et les mécanismes de la traite au Kosovo et dans la région. Des partenariats avec d'autres organisations, telles que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), la MINUK et l'OSCE, ainsi que des ONG locales actives dans le domaine de la parité hommes/femmes ont été renforcés afin de coordonner les questions de politique connexe et la formation des membres de la police des frontières, des administrateurs locaux et des autres parties intéressées.

Routes et méthodes de la traite : travail de recherche en vue d'une campagne d'information (Azerbaïdjan)

229. En août 2000, l'OIM a tenu une réunion avec des représentants du HCR, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et des missions diplomatiques de la France, de l'Allemagne, d'Israël, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Pologne, du Royaume-Uni et des Etats-Unis afin de débattre des résultats d'une enquête de base sur la traite et sur la migration économique au départ de l'Azerbaïdjan. Ils sont convenus qu'une enquête supplémentaire sur le profil des migrants, les tendances migratoires et les services offerts par des agences de voyage, de recrutement et d'immigration devait être effectuée, à la fois en Azerbaïdjan et dans des pays de transit tels que la Fédération de Russie et la Turquie. Tous les participants se sont montrés intéressés à un échange d'informations et à la mise sur pied d'un service d'information.

230. L'OIM a sélectionné des ONG en vue d'une coopération future et a tenu un débat conjoint en septembre 2000 afin de déterminer les volets de cette action auxquels les différentes ONG pourraient participer et l'échange d'informations concernant leur expérience dans la réalisation de projets relatifs aux questions migratoires.

231. En octobre 2000, l'OIM a tenu une réunion avec des fonctionnaires et des spécialistes du Parlement azerbaïdjanais, des représentants du Ministère du travail et de la protection sociale et de l'Institut d'économie afin de soumettre et de débattre les résultats de l'enquête résumés dans le rapport "Pathways to Europe from Azerbaïdjan" (Les chemins qui conduisent d'Azerbaïdjan en Europe) et de jeter les bases d'une coopération future.

232. Les activités préparatoires, à savoir notamment la sélection d'un consultant et la mise au point d'une méthode, ont été déployées en vue d'une enquête au sein des migrants potentiels (l'accent étant mis sur les minorités ethniques et les femmes migrantes) dans la capitale et dans cinq régions de l'Azerbaïdjan. Des travaux préparatoires ont également été effectués en vue d'une étude sur les migrants azerbaïdjanais au Pays-Bas. Un projet de questionnaire devant s'insérer dans une enquête au sein des demandeurs d'asile azerbaïdjanais a également été mis au point. L'équipe de recherche du projet a identifié et pris contact avec les contreparties possibles au Pays-Bas (la Mission de l'OIM à La Haye et le Ministère des affaires étrangères), susceptibles de faciliter l'obtention d'informations actualisées sur la migration irrégulière et d'effectuer une enquête-sondage au sein des demandeurs d'asile d'Azerbaïdjan.

Prévention de toutes les formes de traite des femmes et des enfants au Cambodge

233. Ce projet d'une durée de trois ans, qui a débuté en 2000, vise à doter des moyens nécessaires le bureau de lutte contre la traite du Ministère de la condition féminine et des vétérans afin de planifier et de mettre en œuvre de nouvelles activités. A la fin du projet, celui-ci aura contribué à la mise en place d'une autorité nationale compétente en matière de traite des femmes et des enfants, et le Ministère susmentionné aura participé au réexamen des lois existantes et à la rédaction de nouvelles lois destinées à faire appliquer sans réserve le régime de protection des droits des femmes.

234. La mise en œuvre du projet a débuté en juillet 2000 à l'aide de quatre membres de l'OIM et de douze membres du personnel du Ministère. En outre, une équipe nationale de formation composée de vingt-cinq points focaux et de six points focaux provinciaux est engagée dans les activités du projet. Le bureau de lutte contre la traite a été entièrement équipé et son ouverture officielle s'est faite le 18 septembre 2000, avec une cérémonie et une conférence de presse auxquelles ont assisté un certain nombre de représentants des ministères et des ONG, ainsi que des représentants des médias appartenant à plus de vingt quotidiens et à sept chaînes de télévision. Un second bureau a été créé au Département municipal de Phnom Penh pour la condition féminine et les vétérans. Une campagne officielle d'alphabétisation est en cours. Une équipe nationale de formation a été mise sur pied et formée, un programme de formation a été mis au point et plus de 500 fonctionnaires gouvernementaux ont reçu une formation. Cette activité devrait être terminée à la fin de juillet 2001.

Projet de répression de l'exploitation sexuelle des enfants au Cambodge (LEASEC)

235. En coordination avec le Ministère de l'intérieur, l'OIM, appuyée par World Vision, l'UNICEF, Save the children - Norway et le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a mis au point le projet LEASEC destiné à remédier au grave problème de l'exploitation et de la traite des enfants au Cambodge. Le but général est d'améliorer la capacité des services de police, des juges d'instruction et du Parquet à protéger les enfants victimes de l'exploitation sexuelle et de la traite. Ce projet d'une durée de deux ans, entrepris en avril 2000, consiste en trois éléments stratégiques: la sensibilisation des services de police à la question de la traite et de l'exploitation sexuelle des enfants; l'élaboration de procédures policières et la formation des fonctionnaires des services de police sur la façon d'utiliser ces procédures et d'autres textes officiels pertinents; et des enquêtes sur les cas d'exploitation sexuelle et de traite des enfants, ainsi que l'engagement d'actions en justice.

236. Les activités du projet ont essentiellement mis l'accent sur ce qui suit: l'établissement d'un bureau au sein du Ministère de l'intérieur; la formation de l'ensemble du personnel; l'élaboration d'un manuel de l'enquêteur sur les enquêtes relatives aux cas d'exploitation sexuelle; l'élaboration d'un manuel du formateur et d'un programme d'enseignement en vue de la formation des enquêteurs des services de police à la fois à Phnom Penh et dans les provinces; l'aide à l'élaboration d'une bande vidéo interactive de formation à utiliser dans les séances de formation; l'aide à l'élaboration d'un film éducatif à utiliser durant les séances de formation; la mise sur pied d'une permanence téléphonique devant permettre au public de signaler les cas d'exploitation sexuelle d'enfants; et la formation des fonctionnaires des services de police devant leur permettre de répondre aux personnes qui appellent la permanence et d'obtenir des informations pertinentes les concernant, ainsi que sur le suivi des cas signalés.

Projet pilote de formation et d'échange pour la prévention de la migration irrégulière et de la traite (Italie)

237. L'OIM et le Gouvernement italien, en coopération avec d'autres Etats membres de l'Union européenne et la Commission européenne, ont organisé quatre cours de formation à Rome, Budapest, Tunis et Bruxelles. Chaque cours a mis l'accent sur les meilleures pratiques et les meilleures méthodes à adopter pour prévenir et endiguer la migration illégale et la traite des êtres humains, et plus particulièrement renforcer la coopération internationale entre les pays concernés. Ces cours visaient également à mettre au point de nouvelles formules d'incitation sur le plan de la gestion des flux migratoires et à promouvoir le dialogue et la coopération entre les pays de destination, de transit et d'origine.

Mesures de prévention et de lutte contre la traite des femmes et des mineurs d'âge aux fins d'exploitation sexuelle (Italie)

238. Dans le cadre du présent projet, l'OIM a pris des mesures à différents niveaux simultanément: sur le plan de la prévention, par une campagne d'information en Albanie à l'intention des victimes potentielles; sur le plan de l'aide directe aux victimes de la traite (21 cas), par un appui au niveau du retour et de la réinsertion dans les pays d'origine à l'aide de réseaux d'orientation interagences à l'établissement et au renforcement desquels elle a œuvré, et par un soutien au dialogue transnational et des mécanismes de coordination avec les autorités nationales et locales dans les pays d'origine et de destination. Les leçons tirées et les meilleures pratiques résultant de la mise en œuvre du projet ont été débattues et mises en commun à l'occasion d'une réunion qui s'est tenue à Tirana, en Albanie, le 31 octobre 2000.

Mesures de lutte contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des mineurs d'âge en provenance des Balkans et de la région adriatique ou à travers ces régions (Italie)

239. Ce projet a offert l'occasion de soutenir et de favoriser la présence de l'OIM et sa capacité d'instauration de réseaux avec les gouvernements, les ONG et les organisations internationales dans les pays de transit et d'origine de la région des Balkans (Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Kosovo et République fédérale de Yougoslavie/Montenegro), par la mise en place de mécanismes visant à prévenir le phénomène et par un soutien à des mesures de retour volontaire et de réintégration, en sécurité et dans la dignité, de femmes migrantes ayant échoué dans l'industrie du sexe en Italie.

240. Un questionnaire a été mis au point, distribué et affiné afin d'établir un plan d'action coordonné et hiérarchisé en termes de priorité pour toutes les missions de l'OIM participant à cette initiative. Les activités consistant à renforcer le réseau avec l'aide d'administrations, d'ONG et d'associations en Italie ont également été incorporées dans le plan d'action et ont été élaborées en conséquence. D'août 2000 à février 2001, 27 victimes ont été aidées en vue de leur rapatriement volontaire et de leur réinsertion.

Recherche sur la migration irrégulière et la traite des migrants (Géorgie)

241 Ce projet de recherche a été entrepris en novembre 2000 et devrait se poursuivre jusqu'à la fin d'avril 2001. Les deux derniers mois de 2000 ont essentiellement été mis à profit pour préparer la mise en œuvre de ce travail de recherche, mettre au point une stratégie, désigner le personnel nécessaire, identifier les partenaires et jeter les bases du travail.

Formation dans le domaine de la lutte contre la traite (Etats-Unis/Ukraine)

242. L'OIM a organisé un cours de formation d'une durée de dix jours à Washington à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux et de représentants désignés des ONG d'Ukraine qui s'efforcent de lutter contre la traite. Le but était d'identifier les principes appliqués aux Etats-Unis qui pourraient se révéler applicables à la situation existant en Ukraine. Vingt participants se sont rendus en visite dans des organismes assurant des services aux victimes de la traite, dans des centres de crise, des centres d'hébergement et des permanences téléphoniques. Les formateurs ont assisté à un atelier de sensibilisation organisé à l'intention des ONG et des groupes confessionnels, et ont recueilli à cette occasion des informations sur les questions de sécurité et sur la manière d'améliorer la fourniture de services d'hébergement aux victimes. Les formateurs ont également pu se familiariser avec la législation internationale applicable aux migrants et à la législation sur le droit de résidence, à la protection juridique des victimes, aux sanctions contre les proxénètes et aux approches novatrices de prévention contre la migration illégale et la traite des femmes, notamment par une stratégie dictée par un représentant du Ministère public des Etats-Unis sur la manière de travailler avec une victime et d'obtenir la condamnation des trafiquants.

Action de recherche rapide orientée vers l'action dans le domaine de la traite (Croatie)

243. Mis à part les témoignages anecdotiques, il n'existe pas de données véritablement fiables sur la traite des femmes et des enfants aux fins d'exploitation sexuelle en Croatie. C'est pourquoi l'OIM a mis au point et appliqué une action de recherche rapide orientée vers l'action dans le domaine de la traite, visant à évaluer l'ampleur et les ramifications du phénomène en Croatie, en interrogeant des victimes et des tenanciers d'établissements, en recueillant des données dans les rapports de police et les dossiers judiciaires, et en évaluant les ressources disponibles et le degré de sensibilisation du public à la traite. Les résultats seront publiés dans un rapport final.

(b) Aide et protection aux victimes de la traite

Projet de système d'orientation interorganisations (IARS) pour l'aide au retour et à la réintégration des victimes de la traite (Albanie)

244. Depuis janvier 2000, le bureau de l'OIM à Tirana, en partenariat avec la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM), a mis sur pied le Projet de système d'orientation interorganisations (IARS), qui a permis à un groupe d'organisations de fournir conjointement une aide au retour et à la réintégration des victimes de la traite. En 2000, 127 nationaux de divers pays tiers victimes de la traite en Albanie, essentiellement originaires de la République de Moldova et de Roumanie, se sont vu offrir un hébergement provisoire et une aide au retour et à la réintégration grâce à ce projet. En outre, 15 victimes albanaises de la traite ont également été logées et ont reçu une aide à la réintégration. Les activités du projet comportent un dépistage médical, des services de conseil et un travail intensif de collecte de données sur les

victimes de la traite et sur les expériences qu'elles ont traversées. Dans l'ensemble, le projet a servi de vecteur à une coopération future entre les agences luttant contre la traite à destination, à travers et en provenance de l'Albanie, et a révélé les graves problèmes que posent le retour et la réintégration des victimes de la traite albanaise.

Programme d'aide à la protection et à la réintégration des femmes et des enfants victimes de trafiquants (Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes)

245. Ce projet a été mis au point au cours du dernier trimestre de 2000 pour contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre la traite par une assistance de crise coordonnée afin d'aider les victimes de la traite de migrants – principalement des femmes et des enfants originaires de pays en développement – abandonnés sans ressources à l'étranger. Ce projet a permis la création d'un mécanisme mondial d'orientation, d'évaluation et d'assistance rapide à l'intention des personnes ne pouvant pas prétendre à une aide au titre des programmes actuels d'aide au retour volontaire.

246. Depuis le début du programme, 16 victimes de la traite, dont trois enfants, ont été aidées. Cinq femmes roumaines et deux femmes moldoves victimes de la traite aux fins d'exploitation sexuelle au Cambodge, trois femmes originaires du Pérou qui avaient été attirées par la ruse dans l'industrie du sexe à Séoul, en République de Corée, et six personnes originaires de l'Equateur qui avaient été enrôlées par des trafiquants dans l'industrie du sexe au Honduras, parmi lesquelles trois mineurs d'âge.

Retour et réintégration de femmes et d'enfants victimes de trafiquants ou vulnérables à d'autres titres dans la région du Mékong (Thaïlande)

247. Le but de ce projet entrepris en 1996 est de contribuer à la mise en place d'un mécanisme susceptible de briser le cercle vicieux de la chute et de la rechute dans les filières de traite en organisant des retours s'effectuant en toute sécurité et en offrant une formule globale d'aide à la réintégration volontaire d'une durée d'un an aux femmes et aux enfants victimes de trafiquants ou vulnérables à d'autres titres. Ce projet est venu en aide aux femmes et aux enfants du Cambodge, du Viet Nam, de Chine, du Myanmar et du Laos qui ont pu grâce à cela regagner leur pays d'origine au départ de la Thaïlande, et ce dans de bonnes conditions. Dans certains cas, le projet est venu en aide à des femmes et des enfants vietnamiens et chinois qui se trouvaient au Cambodge. En 2000, l'OIM a rapatrié 270 victimes de la traite (de la Thaïlande vers le Cambodge). Ce programme a été considérablement revu pour mettre davantage l'accent sur l'aide au renforcement des capacités des contreparties gouvernementales, de telle façon que les départements responsables de la sécurité sociale et autres soient en mesure d'assurer une réintégration durable.

Aide aux victimes de la traite et prévention de la traite des femmes (Roumanie)

248. La Roumanie est un important pays exportateur de fillettes et de jeunes femmes qui quittent le pays par l'entremise de trafiquants. Plus de 150 victimes ont été aidées en 2000. Ce programme, entrepris en octobre 2000, présente deux volets majeurs: (a) le retour, l'assistance et la réintégration de 150 victimes supplémentaires, et (b) un travail de recherche à l'échelle nationale et une campagne d'information exhaustive visant à susciter une prise de conscience et à prévenir la traite. Ce programme s'appuiera sur le réseau déjà mis en place en 2000 – qu'il

élargira –, constitué d'intervenants clés telles que les autorités centrales et locales, des organismes gouvernementaux, des ONG, les médias et les organisations internationales.

249. L'OIM a récemment conclu un accord avec le Ministère roumain de l'intérieur en vue de la création d'un centre d'hébergement pour les victimes de la traite, qui serait géré conjointement avec la Fondation Reaching Out. L'aide aux victimes, y compris la fourniture d'un hébergement temporaire, de soins de santé, des services de conseils psychologiques, une orientation dans les domaines de l'enseignement et de l'emploi, et la réintégration sociale, sera assurée avec le soutien de quelque 35 ONG roumaines réparties sur tout le territoire national.

Accueil et réintégration de femmes et d'enfants vietnamiens victimes de trafiquants ou vulnérables à d'autres titres (Viet Nam)

250. Ce projet, mis en œuvre dans la province de Lang Son à proximité de la frontière chinoise, présente deux volets majeurs: un centre d'accueil pouvant assurer un hébergement à court terme et d'autres formes d'assistance en faveur des femmes et des enfants ayant récemment regagné leur pays; et un plan de réintégration favorisant les activités créatrices de revenus pour les ex-victimes de la traite ayant quitté la Chine pour regagner leur communauté d'origine dans la province de Lang Son.

251. Ce projet est en cours de réalisation depuis 1997. Au 1er mars 2000, il avait assuré une formation et accordé des microcrédits à 1.752 rapatriés, tandis qu'environ 700 femmes avaient pu profiter du centre d'accueil.

Projet pilote de retour de migrants victimes de trafiquants (Bosnie-Herzégovine)

252. Ce projet a permis la mise en place de mécanismes et de procédures devant assurer le retour en bon ordre, dans la sécurité et la dignité, des migrants victimes de trafiquants, et en particulier des femmes qui se sont laissées piéger dans l'industrie du sexe en Bosnie-Herzégovine. L'OIM a organisé l'accueil dans le pays d'origine ou a coordonné, avec des ONG et des administrations compétentes, les mesures d'accueil et de réintégration.

253. En 2000, 217 femmes victimes de trafiquants, provenant essentiellement de la République de Moldova, de Roumanie et d'Ukraine, ont bénéficié de ce projet. L'OIM a coordonné les actions de collecte de données et de diffusion d'informations concernant le profil général de ces victimes. Le projet a permis d'assurer des examens généraux volontaires et des examens gynécologiques, ainsi que des services d'assistance psychologique. L'une des principales intentions du projet pilote était de susciter une prise de conscience du problème, et, dans ce cadre, le bureau de l'OIM à Sarajevo a organisé une mini campagne d'information d'août à septembre 2000 pour sensibiliser le grand public de Bosnie-Herzégovine.

Fonds d'urgence pour la création de centres d'hébergement temporaire en Bosnie-Herzégovine

254. En l'absence de fonds permettant d'accueillir de façon plus permanente les migrants victimes de trafiquants en Bosnie-Herzégovine, l'OIM a pu mettre sur pied un centre d'hébergement temporaire en août 2000 afin de protéger et d'assister les victimes de la traite et de les mettre en mesure de retrouver des habitudes de vie normales avant leur retour au pays.

Programme de lutte contre la traite par un travail de prévention, de sensibilisation et d'aide directe aux victimes (ex-République yougoslave de Macédoine)

255. L'OIM a mis au point un vaste programme de lutte contre la traite et elle est la principale organisation opérationnelle active dans ce domaine en ex-République yougoslave de Macédoine.

256. En 2000, l'OIM a géré un centre de transit accueillant des migrants ayant échoué dans ce pays, et dont la mission est de placer les victimes dans un environnement de sécurité et de confort relatif dans l'attente de leur rapatriement. Au cours des six derniers mois de 2000, le bureau de l'OIM à Skopje est venu en aide à plus de 100 victimes qui ont ainsi pu regagner leur pays. Des programmes de réintégration ont été proposés à chacune d'entre elles, incluant non seulement des soins médicaux et des services de conseils, mais aussi des programmes d'acquisition de compétences et de réinsertion dans le système d'enseignement.

257. Des activités de renforcement des capacités institutionnelles ont également été entreprises moyennant l'organisation de séminaires de formation à l'intention de 35 membres de la Division de police spécialisée dans le crime organisé et du Département d'immigration des étrangers.

258. Les activités de sensibilisation ont été ciblées sur les troupes de la KFOR (avec la coopération du Commandement arrière de la KFOR) et d'autres organisations internationales. Une permanence téléphonique d'assistance/information ouverte 24 heures sur 24 a été mise en place, dont le numéro a été communiqué au millier de membres des troupes de la KFOR.

Retour et réintégration de femmes victimes de trafiquants (ex-République yougoslave de Macédoine)

259. Ce projet a mis en place les mécanismes et les procédures devant assurer le retour en bon ordre, dans la sécurité et la dignité, des femmes victimes de trafiquants qui s'étaient laissées piéger dans l'industrie du sexe en ex-République yougoslave de Macédoine. D'août à octobre 2000, l'OIM a pu aider 38 victimes de la traite, qui avaient réussi à échapper à la prostitution forcée ou qui avaient été libérées lors de descentes de police dans des bars, et ont ainsi pu regagner leur pays d'origine. L'assistance de l'OIM a porté sur l'accueil, la protection, l'acquisition de documents de voyage, le dépistage des pathologies et des troubles mentaux, et le transport jusqu'au lieu de destination finale, avec une assistance en transit et un accueil à l'arrivée.

Retour et réintégration de femmes victimes de trafiquants (Kosovo)

260. Ce projet a débuté en février 2000 et 117 femmes ont été assistées au cours de cette année. Il a facilité le retour volontaire des victimes dans leur pays d'origine, en leur offrant une indemnité de réinstallation, une aide à l'arrivée et un plan de réintégration spécialement conçu à leur intention.

261. Sur la base des informations recueillies par le bureau de l'OIM à Pristina au travers des interrogatoires effectués auprès des victimes et d'autres sources, une base de données a pu être constituée, qui a été ajustée pour servir aux missions de l'OIM dans la région et au Siège.

VII. AUTRES PROGRAMMES

Programmes de dédommagement mis en œuvre par l'OIM

Programme allemand de dédommagement du travail forcé (GFLCP)

262. En juillet 2000, l'OIM a été désignée par le Gouvernement allemand comme l'une des organisations partenaires de la Fondation fédérale "Mémoire, responsabilité et avenir". Cette fondation est chargée de dédommager financièrement les anciens travailleurs forcés et autres victimes d'injustices sous le régime nazi, par l'entremise d'organisations partenaires. L'OIM a été chargée du groupe de plaignants non juifs entrant dans la catégorie "Reste du monde". Ce groupe est constitué des victimes non juives vivant où que ce soit dans le monde à l'exception de la Pologne, de la République tchèque, de la Fédération de Russie et des pays qui étaient autrefois des républiques de l'ex-Union soviétique. L'OIM a pour mission d'informer les bénéficiaires potentiels, de traiter leurs demandes et d'effectuer les paiements, en plus de la responsabilité qui lui a été confiée en ce qui concerne l'ensemble des demandes de dédommagement pour perte de biens au titre du GFLCP. Vers la fin de 2000, l'OIM avait mis en place un site Internet spécial (<http://www.compensation-for-forced-labour.org>), ainsi que plus de 20 permanences téléphoniques dans les bureaux de l'OIM partout dans le monde; les noms et adresses de plus de 100.000 bénéficiaires potentiels ont été recueillis, le formulaire de dédommagement du travail forcé a été publié et une campagne d'information est en cours.

Programme relatif aux avoirs des victimes de l'Holocauste (HVAP)

263. En novembre 2000, l'OIM a également été désignée comme l'une des organisations chargées d'informer les bénéficiaires potentiels, de traiter leurs demandes de dédommagement et de verser des indemnités aux anciens travailleurs forcés et à certaines autres victimes du régime nazi au titre de l'Accord de règlement conclu dans le cadre du contentieux sur les avoirs des victimes de l'Holocauste (Banques Suisses) devant la Cour de District des Etats-Unis pour le district Est de New York.

ACTIVITES DE CARACTERE GENERAL ET APPUI AUX PROGRAMMES

VIII. APPUI AUX PROGRAMMES

Relations avec les donateurs

264. En 2000, la Division des relations avec les donateurs (DRD) a continué de faire porter son effort de sensibilisation des donateurs sur les plans de la mobilisation de ressources et de la diffusion des projets et programmes de l'OIM, et de fournir un appui ciblé au personnel du Siège et des bureaux extérieurs dans cette perspective. Cela s'est traduit par un généreux soutien financier à l'action déployée par l'OIM dans les crises humanitaires, ce qui a permis à l'Organisation de renforcer son rôle opérationnel. A la suite des activités déployées en 1999, un certain nombre de programmes ont été poursuivis en étroite coordination avec les partenaires sur le terrain, dans des domaines où l'OIM a un rôle manifeste à jouer.

Opérations humanitaires

265. La participation initiale de l'OIM aux mécanismes d'intervention humanitaire a également conduit à la mise sur pied d'initiatives transitoires par l'Organisation, comblant ainsi le vide entre les opérations de secours et l'action d'aide au développement dans un certain nombre de situations d'après-conflit telles que le Kosovo et le Timor.

266. Suite à la note d'orientation conjointe OIM/HCR de mai 2000 concernant la coopération dans le secteur des transports, DRD a lancé un appel en vue de constituer un fonds autorenewable de 5 millions de dollars. Grâce à ce fonds, l'OIM sera davantage en mesure de réagir rapidement par la mise sur pied d'activités relevant de son mandat. Cette note d'orientation précise plus exactement quelles sont les responsabilités des deux organisations. L'OIM a ainsi été chargée d'assurer une aide au transport des personnes relevant du mandat du HCR, à la demande de ce dernier. Des contributions à cet effet ont été reçues de la Finlande, de la Norvège et du Danemark pour un total d'environ 700.000 dollars, ce qui a permis à l'OIM de s'engager rapidement dans les opérations d'urgence en Guinée.

267. L'OIM a pris part à sept grandes crises humanitaires interorganisations, dont celles du Timor et du Kosovo. DRD a représenté l'OIM dans ce cadre et a contribué activement aux débats de planification interorganisations sur la coordination des programmes et la mobilisation des ressources. D'autres appels globaux ont été lancés pour l'Europe du Sud-Est, l'Afghanistan, l'Angola, la République démocratique du Congo, le Tadjikistan et l'Ouganda. En réaction à ces appels, l'OIM a pu réunir 40% de ses propres besoins de financement.

Action de sensibilisation des donateurs

268. DRD a en outre élaboré sa propre stratégie et sa propre approche de la communauté des donateurs de l'Organisation: examiner et explorer conjointement les programmes d'intérêt au travers de consultations bilatérales avec les gouvernements donateurs intéressés. En 2000, des consultations bilatérales ont eu lieu dans les capitales avec les Gouvernements de la Finlande, de la France, de l'Irlande, des Pays-Bas, de la Suisse, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Une série d'examen à mi-parcours ont été effectués à Genève avec les missions des pays donateurs (Australie, Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Italie, Japon, Pays-Bas,

Norvège, Royaume-Uni, Suède et Suisse) afin de faire le point avec ces pays sur les progrès accomplis dans le cadre des projets financés (rapports d'activités, questions financières, contraintes), tout en soulignant les besoins de financement de l'Organisation (en conjonction avec les priorités des donateurs vis à vis de l'OIM). En outre, des réunions techniques ont eu lieu à Bruxelles avec la Commission européenne et l'Office humanitaire de la Commission européenne (ECHO). Ces réunions ont permis une meilleure appréhension de l'OIM par les donateurs et ont facilité les tentatives déployées par DRD pour faire concorder les activités de programmes avec les priorités gouvernementales correspondantes.

269. Dans le cadre de l'action multilatérale de sensibilisation menée par l'OIM, des visites ont également été effectuées aux sièges des banques de développement. L'objet de ces visites était d'explorer les possibilités de coopération en matière de programmes et celles d'un soutien financier, et d'identifier les opportunités futures dans l'optique desquelles l'OIM pourrait élaborer des programmes appropriés. Une réunion avec la Banque islamique de développement (BISD) s'est traduite par l'officialisation d'un mémorandum d'accord en matière de coopération entre l'OIM et la BISD. Des réunions avec la Banque mondiale en mars 2000 ont permis de renforcer les discussions en cours en vue d'identifier les secteurs de collaboration possible. L'action de suivi menée à cet égard a permis de sélectionner quatre pays cibles en vue du financement de projets de coopération technique.

270. L'action de sensibilisation avec les partenaires des Nations Unies a également été encouragée en vue d'élaborer des approches collaboratives: avec le FNUAP dans les domaines de la lutte contre la traite et contre le VIH/SIDA; avec l'OMS dans le cadre des évacuations médicales et en vue d'une assistance psychosociale au Moyen-Orient; et avec l'OIT dans le cadre des activités de démobilisation d'après-conflit sur le terrain.

Outils de sensibilisation

271. En 2000, DRD a consenti un effort spécial pour faire de la publication "Initiatives dans le domaine de la migration" (MI/2001) l'un des principaux instruments de planification et de mobilisation de ressources de l'Organisation, un document plus complet décrivant les orientations futures de l'Organisation et son attitude face aux grands défis migratoires. Cette nouvelle formule s'efforce de donner aux bailleurs de fonds un aperçu des priorités de l'OIM en matière de financement dans ses secteurs de service, situées dans le contexte des stratégies régionales ou nationales.

Transparence et contrôle

272. S'agissant de l'interface de l'OIM avec la communauté des donateurs, DRD s'est efforcée d'améliorer la qualité et la pertinence des appels de fonds lancés par l'OIM, a coordonné les comptes rendus effectués sur le terrain à l'intention des donateurs concernant les projets en cours, et a maintenu des contacts réguliers avec les donateurs concernant l'orientation des programmes et autres questions d'intérêt mutuel. DRD continuera de venir en aide aux bureaux de l'OIM au niveau de l'élaboration et de la mise en place d'outils de mobilisation de fonds spécialement conçus pour aborder la communauté des donateurs au sens large d'une manière ciblée et sans rien laisser au hasard. Cela suppose la formation des collègues sur le terrain dans le domaine des relations avec les donateurs et de l'action de mobilisation de fonds. Une visite par des donateurs a été organisée en mai 2000 au Kosovo, en ex-République yougoslave de Macédoine et en Albanie. L'impact de cette visite s'est clairement fait sentir à travers le soutien politique et financier

additionnel qui a résulté du contact direct de nombreux interlocuteurs parmi les bailleurs de fonds avec les programmes de l'OIM.

Secteur privé

273. Dans le cadre des efforts déployés par l'OIM pour élargir sa base de donateurs et ses partenariats, un poste de liaison avec le secteur privé a été créé à New York. Son titulaire visera spécialement la liaison avec les fondations et le secteur des entreprises. Cette démarche fait suite à la participation de l'OIM à la Conférence sur l'aide et le commerce qui s'est tenue à New York en juin 2000. DRD et le titulaire du poste collaborent étroitement dans ce nouveau secteur.

Situations de crise et d'après-conflit

274. Les activités de la Division des situations de crise et d'après-conflit (EPC) en 2000, soit la première année de son existence, peuvent se résumer en actions de soutien sur le terrain dans le domaine de l'élaboration de projets, en la mise en œuvre de projets transitoires, en interventions d'urgence et en actions de préparation générale aux situations de crise.

275. EPC a apporté son aide aux collègues sur le terrain et partagé avec eux son expérience dans le domaine de l'élaboration de programmes et d'activités en Angola, en Colombie, en République démocratique du Congo, au Timor occidental et oriental, en Erythrée, en Ethiopie, en Guinée, en Inde, en Indonésie, au Kosovo, en Sierra Leone, au Soudan, au Tadjikistan, en Ouganda et au Zimbabwe. EPC a également appuyé les collègues du terrain dans la mise en œuvre de projets transitoires tels que le recensement et l'enregistrement des combattants des FALINTIL au Timor oriental, la formation des membres du Corps de protection du Kosovo (KPC) et l'enregistrement des électeurs et le vote par correspondance hors du Kosovo.

276. En termes d'interventions d'urgence, EPC a participé à la réinstallation de réfugiés angolais en Zambie, à la phase de démarrage des opérations de rapatriements ponctuels de migrants irréguliers en Indonésie et au rapatriement volontaire de migrants chinois bloqués à l'étranger qui avaient été introduits clandestinement en Croatie et au Canada. EPC a continué d'appuyer les bureaux extérieurs du Timor occidental et oriental durant toute l'année, notamment dans le cadre des opérations de retour volontaire de réfugiés du Timor oriental et de la réinstallation d'urgence de Timorais de l'Est durant les inondations de Betun au Timor occidental. EPC a joué un rôle central dans l'évacuation et la réinstallation rapide, en bon ordre et en sécurité, de tout le personnel de l'ONU et des autres institutions hors de Kupang suite à l'assassinat de membres du personnel du HCR à Atambua en septembre. En réponse à la crise des réfugiés en Guinée, EPC a envoyé une équipe en Guinée et en Sierra Leone, ce qui a conduit l'OIM à prendre le relais du HCR dans l'organisation des transports par voie maritime de réfugiés sierra-léonais de Conakry à Freetown. C'était la première fois que la "note d'orientation sur la coopération entre l'OIM et le HCR dans le secteur des transports" de mai 2000 trouvait son application.

277. Suite à la demande de l'OIM, le Gouvernement du Royaume-Uni, par le biais de son Ministère du développement international (DFID), s'est engagé à mettre à la disposition de l'EPC une subvention d'un maximum de 3 millions de dollars destinée à faciliter l'effort de préparation de l'OIM aux situations d'urgence et à renforcer sa capacité d'intervention. Cette contribution est destinée à la période de novembre 2000 à octobre 2003. EPC est aujourd'hui en mesure de couvrir les dépenses des missions d'évaluation d'urgence, de financer aussitôt les

interventions d'urgence et d'intensifier son effort de préparation et ses capacités de stand-by. L'opération en Guinée et en Sierra Leone a ainsi démarré à l'aide des fonds du DFID.

278. En 2000, le personnel de l'EPC a totalisé 456 jours de missions/voyages dans 24 pays.

Elaboration de projets

279. L'Unité d'élaboration des projets (PDU) a continué à renforcer les capacités programmatiques de l'OIM en offrant une aide dans des secteurs essentiels du processus d'élaboration de projet. En 2000, PDU a examiné 230 nouvelles propositions de projet, contribué à 104 demandes d'intervention dans divers autres secteurs, approuvé 98 demandes de code de projet et examiné 20 documents conceptuels. Au total, 452 interventions ont été enregistrées dans le système de suivi de PDU. Ce soutien a contribué au maintien des normes de l'OIM en matière d'élaboration de projets.

280. Dans le courant de 2000, les Services de gestion des migrations (MMS) ont progressivement endossé la responsabilité du contenu technique des documents de projets et, vers la fin de 2000, PDU a été rebaptisée Unité de suivi des projets (Project Tracking Unit – PTU) de façon à refléter plus correctement son rôle évolutif en tant que structure de suivi pour l'ensemble de l'Organisation. Avec l'équipe de gestion du PAT (Project Assistance Toolkit – progiciel d'aide à l'élaboration de projets), PTU s'efforce d'être un centre de référence fiable et rapide pour tout ce qui a trait aux informations relatives à l'élaboration des projets.

281. L'équipe de gestion du PAT a publié un compendium des projets de l'OIM en avril et en novembre 2000. Ces compendiums reflètent les projets de l'OIM en cours dans le monde entier, la dernière parution (novembre) représentant de façon complète les programmes et activités relatifs aux transferts de personnes qui ont été réalisés conjointement avec plusieurs missions. La parution de novembre a également été distribuée lors de la session du Conseil de novembre 2000.

282. Un exercice statistique interne a été effectué en 2000. Il a notamment révélé une augmentation considérable du nombre des projets de l'OIM enregistrés dans le PAT, ceux-ci étant passés de 600 à plus de 900. On a également noté une augmentation sensible (+ 30%), par comparaison avec 1999, de l'utilisation du PAT par les bureaux extérieurs.

283. Une formation du personnel de terrain à l'utilisation du PAT a eu lieu à Rome, et cinq autres grands bureaux extérieurs ont manifesté le souhait d'obtenir une formation similaire.

284. L'équipe de gestion du PAT a contribué à la mise en place d'une coordination plus étroite entre le Siège et les bureaux extérieurs et a facilité le regroupement de documents de projet dans les répertoires Intranet de l'OIM consacrés au PAT.

IX. RELATIONS EXTERIEURES

Introduction

285. Le Département des Relations extérieures (ERD) a assuré la liaison avec les Etats Membres, observateurs et autres à la fois par l'intermédiaire des missions permanentes à Genève et dans les capitales, et a maintenu le contact avec les autres organisations régionales, internationales, gouvernementales et non gouvernementales. Il a en outre suivi les réunions de l'ONU et des autres institutions, et y a contribué par des communications et des documents.

286. En plus des très nombreux contacts avec l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations partenaires, des réunions annuelles formelles ont été tenues avec le HCR et le FNUAP pour débattre de questions de coopération. ERD a assuré la coordination de la représentation de l'OIM aux réunions se tenant à l'extérieur et a collaboré avec d'autres unités de l'Organisation concernant l'apport de l'OIM aux différentes manifestations.

287. ERD a également organisé des séances d'information à l'intention de représentants gouvernementaux en visite, d'universitaires, de représentants d'ONG et de son propre personnel de terrain, ainsi qu'une session d'information à l'intention du personnel récemment arrivé dans les missions permanentes de Genève.

288. Le Département assure un soutien régulier aux bureaux extérieurs en ce qui concerne leur interaction avec l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales partenaires.

289. En novembre 2000, l'OIM a publié son premier rapport "Etat de la migration dans le monde en 2000" qui a été très bien accueilli par les Etats Membres et observateurs de l'OIM, et plus généralement par le public, en tant que compilation utile d'informations sur les tendances et les perspectives mondiales et régionales en matière de migration.

290. Ce rapport, produit par ERD en étroite coopération avec les Unités Recherche et Publications, ainsi qu'avec des chercheurs éminents de l'extérieur, a été co-publié avec l'Organisation des Nations Unies, qui en assure la vente dans le monde entier. Aux versions anglaise et française parues en 2000, viendra s'ajouter une version espagnole à paraître en 2001. Si les ressources financières le permettent, l'OIM prévoit la parution d'un nouveau rapport en 2002.

291. L'Unité de recherche "RES" a reçu des subventions de deux donateurs d'importance en 2000, à savoir les Etats-Unis et la Suisse, et des subventions plus modestes venant du Pacte de stabilité OSCE/BIDDH pour l'Europe du Sud-Est en vue de réaliser des études en coopération avec le bureau de l'OIM à Vienne sur le thème "La traite des êtres humains en provenance, à travers et à destination des Balkans", et du Groupe de travail chargé de la problématique des distinctions fondées sur le sexe (WGGI) en vue d'un "Guide de recherche sur l'étude du phénomène de la traite". Cette unité a géré une douzaine d'études en 2000, dont cinq ont été financées par la subvention du Bureau de la population, des réfugiés et de la migration des Etats-Unis (PRM).

292. RES est également à l'initiative des "Séries de recherche sur la migration de l'OIM". Deux études ont été publiées dans le cadre de cette série en 2000: "Myths and Realities of

Chinese Irregular Migration” (Mythes et réalités de la migration irrégulière chinoise) et “Combating Trafficking in South East Asia: A Review of Policy and Programme Responses” (Lutte contre la traite des êtres humains en Asie du Sud-Est: le point sur les politiques et les programmes en la matière). Cette unité a également produit une publication intitulée “Migrant Trafficking and Human Smuggling in Europe: A Review of the Evidence and Case Studies from Hungary, Poland and Ukraine” (Traite des migrants et introduction clandestine d’êtres humains en Europe: Examen des témoignages et études de cas en provenance de Hongrie, de Pologne et d’Ukraine).

293. Le bureau de l’OIM à Kiev a reçu une aide de RES pour entreprendre de nouvelles recherches sur la traite des êtres humains en Ukraine et en République de Moldova, grâce à des fonds de la Commission européenne.

294. L’Unité de recherche a collaboré étroitement avec le bureau de l’OIM à Moscou et le Programme Carnegie de migration et citoyenneté, basé à Moscou, en vue de créer dans cette ville un nouveau centre de recherche sur les migrations destiné à renforcer les capacités de l’OIM à mener des recherches pertinentes sur les politiques en matière de migration et des activités de forum à l’intérieur de la Fédération de Russie et dans les pays de l’ex-Union soviétique.

295. Plusieurs documents ont été rédigés par l’Unité en vue de leur publication dans des ouvrages et des magazines non publiés par l’OIM, de même que pour des réunions internationales ou régionales consacrées aux questions migratoires.

296. Le bulletin “Traite des migrants” a été publié sur une base trimestrielle en anglais, français et espagnol.

297. L’Unité de recherche a travaillé à l’instauration de liens plus étroits avec des instituts universitaires tels que le Centre Carnegie et l’Université d’Oxford, laquelle envisage de mettre sur pied un nouveau centre de recherche sur la migration internationale.

298. Etant donné que plusieurs projets de l’OIM, dont des programmes d’information, comportent un volet de recherche, l’Unité a également été chargée d’améliorer la coordination des activités de recherche dans ce domaine, en favorisant l’échange des meilleures pratiques et l’énonciation de lignes directrices axées sur la recherche. Ainsi, en plus de gérer un certain nombre d’études, l’Unité de recherche guide les travaux et les études de recherche entreprises par plusieurs bureaux extérieurs de l’OIM. Un compendium des activités de recherche contenant une liste des activités de recherche de l’OIM en cours au Siège et dans les bureaux extérieurs a été rédigé et envoyé aux bureaux de l’OIM ainsi qu’au Conseil consultatif académique de l’OIM. Ce conseil, présidé par le Directeur du Département ERD et assisté par l’Unité de recherche, s’est réuni à deux reprises en 2000 et a fourni des indications utiles pour les travaux de recherche appliquée de l’Organisation.

299. ERD a également joué un rôle actif dans le projet International Metropolis, lequel rassemble des chercheurs et des décideurs intéressés par les questions d’intégration et de migration. A la conférence Metropolis qui s’est tenue à Vancouver en 2000, l’OIM a parrainé un atelier sur les processus migratoires régionaux et des orateurs de l’Organisation se sont exprimés en session plénière et dans la cadre d’ateliers sur les questions de l’introduction clandestine et du trafic de migrants.

300. L'Unité de traduction a assuré le traitement de 534.298 mots en français et de 571.587 mots en espagnol, en plus des demandes de traduction dans vingt autres langues liées au Programme allemand de dédommagement du travail forcé. Les demandes croissantes pesant sur le service interne de traduction sont un motif de vive préoccupation car le manque de moyens dont il souffre ne lui permet pas toujours d'y faire face en temps voulu.

301. L'Observateur de l'OIM auprès des Nations Unies à New York a continué de prendre part aux débats intéressant l'action de l'OIM qui se déroulent dans l'enceinte des Nations Unies. En 2000, il a ainsi participé notamment à une session extraordinaire de l'Assemblée Générale réunie pour examiner les progrès accomplis dans le cadre de la Plate-forme d'action relative à la Conférence mondiale de 1995 sur les femmes (Beijing+5); les débats de la deuxième et de la troisième Commissions sur des questions telles que le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), la traite des femmes et l'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées, ou les débats de l'ECOSOC sur la coordination de l'assistance humanitaire. La mission de New York a elle aussi continué à jouer un rôle important en favorisant les bonnes relations entre l'OIM et le mécanisme du Comité permanent interorganisations (CPIO) avec à sa tête l'Office des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

302. Le partage d'informations avec les organisations des Nations Unies partenaires concernant les activités opérationnelles de l'OIM et l'examen des opportunités en matière de coopération ont figuré en bonne place dans les tâches assurées par l'Observateur de l'OIM auprès des Nations Unies à New York. En 2000, la réintégration des ex-combattants, la lutte contre la traite et le renforcement des capacités en matière de gestion des migrations ont été quelques-uns des thèmes principaux qui ont continué d'être débattus avec ces partenaires, dont le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, de même qu'avec la Division de la population et avec la Division de la promotion de la femme au sein du Secrétariat des Nations Unies. Enfin, l'Observateur de l'OIM auprès des Nations-Unies à New York s'efforce d'obtenir, chaque fois que possible, le statut d'observateur auprès des équipes spéciales interorganisations des Nations Unies et des groupes de travail dont les délibérations peuvent influencer sur les travaux de l'OIM. En 2000, cela s'est traduit par une invitation à l'OIM lui permettant d'assister désormais, avec le statut d'observateur, aux réunions du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la femme et les questions de parité hommes/femmes (IACWGE).

X. COORDINATION DES QUESTIONS DE GENRE

303. La surveillance quotidienne des questions de genre est assurée par l'assistante exécutive sous la supervision et la responsabilité directes du Directeur général adjoint. En 2000, l'assistante exécutive a été aidée dans sa tâche par 14 points focaux sur les questions de genre (Gender Focal Points – GPF) constituant le Groupe de travail chargé de la problématique des distinctions fondées sur le sexe (WGGI).

304. L'application d'une stratégie de rationalisation des questions de genre s'est faite moyennant une double approche. Sur le plan des programmes, une innovation tangible tendant à favoriser la politique de parité hommes/femmes par des activités de projet a consisté à proposer une allocation de revenus discrétionnaires en 2001 au Groupe de travail chargé de la problématique des distinctions fondées sur le sexe, dans le but de soutenir des projets axés sur cette problématique tels que proposés par le Siège et des bureaux extérieurs. Huit projets ont

ainsi été sélectionnés et brièvement exposés lors des consultations informelles qui ont eu lieu le 17 novembre 2000.

305. En ce qui concerne les ressources humaines, une autre amélioration tangible a été la nomination d'un GFP au Siège, agissant comme membre de droit du Comité des nominations et des affectations (APB) au Siège, avec pour mandat de veiller à ce que les candidatures féminines soient dûment prises en considération dans tout processus de recrutement. Un autre progrès a été de rendre possible l'accès aux avis de vacances de l'OIM par un lien avec le site internet de Women Watch, une initiative conjointe de la Division de la promotion de la femme, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW).

306. En 2000, les activités du Groupe de travail sur les questions de genre ont notamment porté sur ce qui suit:

- Des "consultations informelles" sur les questions de genre ont eu lieu avec les Etats Membres donateurs ou intéressés le 26 janvier 2000; 17 gouvernements ont été invités et 11 y ont participé. La suggestion ayant été faite à cette réunion que l'ensemble des Etats Membres pourraient être intéressés aux questions de genre, une autre session ouverte à tous a été tenue le 17 novembre 2000.
- Une conférence sur "Les femmes et la migration", organisée le 31 janvier 2000 pour constater ce que faisait ou ne faisait pas la communauté internationale en faveur des femmes migrantes. Des représentants des Etats Membres de l'OIM, d'autres organisations internationales et d'organisations non gouvernementales ont participé à cette conférence, dont les conclusions et les recommandations ont maintenant été publiées.
- Participation active de l'OIM à une manifestation inter-institutions organisée à l'occasion de la Journée internationale des femmes le 8 mars 2000 à l'ONU. A cette occasion, l'OIM a mis sur pied une exposition de photographies mettant spécialement l'accent sur les femmes migrantes et a projeté une bande vidéo de la pièce de théâtre primée "We're so Syndicated Ma'am", mise sur pied à l'initiative du bureau de l'OIM à Manille et montrant les périls de la traite.
- Un bulletin d'information revitalisé sur la problématique de la sexospécificité dans le contexte des migrations. A partir d'un document d'information exclusivement destiné aux points focaux sur les questions de genre en 1998 et 1999, ce bulletin a été mis au point pour servir d'instrument de communication en réseau pour l'ensemble des missions et des membres du personnel de l'OIM.
- Plusieurs séances d'information internes destinées au personnel du Siège concernant les migrants et le SIDA, grâce à la coopération avec ONUSIDA.
- Une session de formation consacrée à la problématique de la sexospécificité tenue en décembre 2000 au Siège pour l'ensemble du personnel, le personnel de rang supérieur étant plus spécialement visé.
- Une session de formation introductive sur les droits des migrants et les droits de l'homme, l'accent étant plus spécialement mis sur les catégories vulnérables telles que les femmes

et les enfants migrants, tenue en décembre 2000 pour le Groupe de travail chargé de la problématique des distinctions fondées sur le sexe et un certain nombre de points focaux européens dans ce domaine.

- Un stage interactif WGGI/points focaux des bureaux extérieurs concernant leurs plans d'action respectifs, qui s'est tenu d'avril à septembre 2000, et qui a aidé les points focaux de l'OIM à mieux s'informer sur les activités de leurs contreparties. Une analyse globale de ce stage a suscité les conclusions suivantes pour les participants: la plupart d'entre eux incitaient activement les gouvernements, les organisations multi/bilatérales, les ONG et d'autres entités à nouer un dialogue sur la problématique des femmes migrantes; l'intégration des questions de sexospécificité semblait s'être correctement faite au sein de la plupart des structures concernées, encore que l'accès, dans les bureaux extérieurs, au PAT (Progiciel d'aide à l'élaboration de projets) mériterait d'être amélioré; l'interaction à tous les niveaux avec les réseaux internationaux, régionaux et nationaux de groupes de femmes migrantes était logiquement plus active dans les capitales où les grandes organisations disposaient de représentations; et les objectifs de l'OIM en termes de programmes et de dotation en effectifs inscrits dans son plan d'action devraient être rationalisés.
- Appui à l'Unité de recherche de l'OIM en vue d'une étude sur "la traite des femmes d'Afrique de l'Ouest vers l'Europe". (Cette étude, réalisée durant l'automne 2000, a été combinée avec une étude de l'OIM menée dans le même temps au Nigeria sur la traite des femmes).

XI. BUREAU DE L'INSPECTEUR GENERAL

307. Le Bureau de l'Inspecteur général a été créé en 2000 pour améliorer la capacité de supervision du Siège suite à la décentralisation et pour favoriser l'efficacité et l'efficience dans l'ensemble de l'Organisation. Le Bureau de l'Inspecteur général regroupe les unités autrefois séparées d'évaluation et de vérification interne des comptes, afin de créer des synergies entre ces deux fonctions. Le Bureau de l'Inspecteur général a adopté une approche de surveillance de la fonction de contrôle interne afin de couvrir davantage les secteurs programmatique et opérationnel qu'il n'était en mesure de le faire précédemment, le but étant de permettre au Siège de mieux contrôler les activités de projets déployées sur le terrain.

308. En 2000, 29 bureaux extérieurs, ainsi que le Centre international pour la migration et la santé, ont fait l'objet d'une vérification comptable dont le but était d'examiner les activités financières et de gestion de ces structures et de mesurer leur degré de conformité avec les normes ou les critères prédéterminés en la matière. Le Bureau de l'Inspecteur général a effectué six évaluations internes en vue d'évaluer l'incidence des résultats obtenus dans le cadre des projets et la réalisation des objectifs des projets, et il a fourni des apports et un soutien aux stades préparatoire, d'exécution ou de finalisation de quatre évaluations additionnelles effectuées au niveau des bureaux extérieurs, de six auto-évaluations et de huit évaluations externes. Vingt projets ont été examinés dans le cadre de la surveillance de la fonction de contrôle et six enquêtes ont été menées sur des violations supposées des règles et règlements de l'OIM et autres irrégularités.

XII. APPUI ADMINISTRATIF

Finances

309. Le niveau élevé d'activité des projets qui avait caractérisé 1999 s'est maintenu en 2000. Des programmes s'inscrivant dans des situations d'après-crise au Kosovo, au Timor oriental et en Amérique centrale ont été exécutés en 2000 et complétés par de nouveaux projets ailleurs. Les dépenses sont restées importantes, s'élevant à plus de 286 millions de dollars pour l'ensemble du programme administratif et des programmes d'opérations.

310. Dans le cadre des programmes d'opérations, en dépit de la lourde tâche que constitue la gestion d'une base hétérogène de projets concernant plus de 80 pays différents, l'OIM a réussi à maintenir un budget équilibré. L'Administration reste fidèle à son objectif d'équilibre budgétaire et à son engagement de n'entreprendre que des activités de projets intégralement financées.

311. Le total des dépenses dans le cadre des programmes d'opérations s'est élevé à 266,1 millions de dollars en 2000, soit seulement un peu moins que les 271,8 millions de dollars de 1999. Les dépenses de transport ont été inférieures de 25,2 millions de dollars en 2000, les opérations spéciales de transport d'urgence ayant été considérablement moindres qu'en 1999. Toutefois, une bonne partie de cette diminution d'activité a été compensée par une augmentation des dépenses d'opérations dans d'autres secteurs d'activité.

312. Le total des dépenses administratives et de personnel a augmenté de 11,9 millions de dollars, passant de 64 millions en 1999 à 75,9 millions en 2000. Cette augmentation est essentiellement due à une évolution au niveau de la palette de programmes réalisés par l'OIM, l'accent ayant été mis dans une moindre mesure sur les transports qu'en 1999. Un bon nombre des activités entreprises en 2000 correspondaient davantage à des programmes à forte intensité de travail et moins à des programmes traditionnels de transport. Des augmentations significatives des dépenses administratives et de personnel dans le cadre des projets ont été enregistrées au Kosovo (9,2 millions de dollars) et au Timor (2,5 millions de dollars), ces deux bureaux ayant accompli leur première année complète de fonctionnement et ayant opéré un glissement progressif des activités de transport d'urgence vers l'assistance d'après-conflit à plus long terme.

313. Bien que les dépenses en 2000 aient atteint dans l'ensemble un niveau comparable à celui de 1999, on a cependant observé des écarts entre les régions. Le total des dépenses d'opérations pour la région Asie et Océanie est resté pratiquement inchangé. Dans cette région, cependant, on a observé des réductions sensibles dans le cadre de certaines activités (le Programme de réinstallation des Etats-Unis, le Programme de départs organisés et le programme concernant les élections au Timor) et des augmentations dans d'autres domaines (Programme de rapatriement d'Afghans et activités de renforcement de capacités dans la situation d'après-crise au Timor). En ce qui concerne la région Europe et Amériques, les activités ont légèrement décliné, essentiellement en raison de la baisse des activités d'évacuation au Kosovo et aussi du ralentissement des activités au Guatemala. Pour l'OIM, la région ayant connu la plus forte croissance en 2000 a été celle de l'Afrique et du Moyen-Orient, où l'on a constaté une augmentation de 8 millions de dollars (soit 31%). Ceci traduit principalement une expansion des programmes traditionnels de réinstallation. Les admissions de réfugiés dans un certain nombre de pays ont considérablement augmenté en ce qui concerne l'Afrique. Cette tendance a été quelque peu contrebalancée par l'achèvement du Programme de retour de nationaux africains qualifiés en 1999.

314. S'agissant du programme administratif, la croissance nominale zéro a été appliquée pour la cinquième année consécutive. Bien que cette contrainte sollicite souvent les ressources de l'Organisation jusqu'à leur extrême limite, l'Administration a pu, grâce à une gestion efficace, contenir les dépenses dans les limites des allocations autorisées, pour la plupart. Le total des dépenses a dépassé légèrement l'allocation globale, mais grâce à un meilleur taux de recouvrement des contributions assignées restant dues par les Etats Membres, l'Organisation n'a pas été confrontée à une pénurie de fonds en 2000. Pour cette année, on a donc enregistré une diminution de 899.000 francs suisses de la provision pour créances douteuses.

315. Il est à noter que, si l'Administration n'avait pas eu à absorber un déficit de 249.520 francs suisses reporté de 1999, le programme administratif pour 2000 se serait soldé par un excédent de 225.666 francs suisses.

Ressources humaines

316. En 2000, la Division des ressources humaines a vu la tendance de 1999 se poursuivre : déploiement continu de membres du personnel au Kosovo, au Timor et, vers la fin de l'année, en Guinée, ainsi que sélection, recrutement et établissement d'un dossier administratif pour les nouveaux fonctionnaires dans les lieux d'affectation susmentionnés et pour le Programme allemand de dédommagement du travail forcé au Siège. C'est ce que reflète l'augmentation du nombre des fonctionnaires financés par la partie opérationnelle du budget (page 112) et l'augmentation du nombre des bureaux ouverts par l'Organisation (page 117).

317. A la suite de la décision prise en 1999 d'aligner les statistiques de l'OIM sur la définition que donnent les Nations Unies des catégories de personnel, des graphiques représentant les statistiques du personnel ont été établis, indiquant non seulement les fonctionnaires et les employés sous contrat ordinaire ou sous contrat d'une année, mais aussi le personnel sous contrat de courte durée au service de l'Organisation depuis plus de douze mois (page 112 à 116). Cela doit permettre des comparaisons interinstitutions dans des domaines intéressant les Etats Membres, tel que l'équilibre entre le sexe et la proportion de fonctionnaires de haut rang. Pour permettre les comparaisons avec les statistiques antérieures à 1999, ces graphiques reproduisent également des données correspondant aux définitions en vigueur antérieurement (page 117).

318. Selon la définition donnée par l'ONU, le nombre de fonctionnaires est passé de 175 à 246. L'ensemble du personnel, à savoir les fonctionnaires (catégorie Administrateurs) et les employés (Services généraux), au service de l'Organisation le 31 décembre 2000 comptait 2466 personnes, ce qui représente une augmentation de 34% par rapport au chiffre total de 1999 (1836 personnes).

319. La Résolution du Conseil n°932 (LXXI) en date du 29 novembre 1995 approuvait la politique du personnel de l'OIM concernant l'équilibre entre les sexes et invitait le Directeur général à appliquer cette politique et à informer régulièrement les organes directeurs des progrès accomplis dans ce sens. A ce propos, la représentation des femmes dans la catégorie des administrateurs a légèrement diminué, passant de 30,6% en 1999 à 28,1% en décembre 2000. Toutefois, on observe une présence accrue des femmes aux niveaux P3 et P4 (passées de 62,5% en 1999 à 67,6% en 2000). Dans la catégorie des services généraux, la proportion des femmes sur le terrain a été de 43,5% alors qu'elle est passée à 76,5% au Siège.

320. Par souci de donner une place plus grande aux programmes d'experts associés et de jeunes administrateurs, en tant qu'élément clé de l'accomplissement du mandat de l'OIM, deux nouveaux experts associés ont été recrutés en 2000. Durant la même période, deux experts associés dont l'affectation était arrivée à son terme ont été intégrés dans le cadre ordinaire de l'OIM. L'OIM a signé un nouvel accord avec le Gouvernement français en 2000 et a entrepris de renégocier un accord concernant les experts associés avec le Gouvernement des Pays Bas. Un nouvel accord devrait être signé prochainement avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), et un autre est en cours d'examen avec les autorités portugaises.

321. En ce qui concerne les recrutements, l'Organisation a publié 79 avis de vacance en 2000 pour la catégorie Fonctionnaires/Administrateurs (42 ouverts aux candidats internes uniquement et 37 ouverts également aux candidats externes). On trouvera en page 110 et 111 les statistiques de recrutement par le biais d'avis de vacance et les détails de nationalité des candidats sélectionnés de 1997 à 2000.

322. La Division des ressources humaines a continué à normaliser les conditions d'emploi pour le personnel recruté au plan local dans ses bureaux extérieurs durant l'année 2000. En novembre 2000, le Directeur général a approuvé une recommandation à l'effet de veiller à ce que tous les membres du personnel jouissent d'une couverture de sécurité sociale de base dans le cadre d'un ensemble unifié de conditions d'emploi applicable à tous les membres du personnel des services généraux dans le monde.

323. L'assurance des Nations Unies contre les actes de malveillance (MAI), qui couvre le décès et les handicaps découlant de tels actes, et à laquelle l'OIM a adhéré en janvier 2000, a porté ses prestations à un maximum de 500.000 dollars (contre 250.000 antérieurement). Du fait de ce changement, l'Organisation a pu réduire considérablement le coût de ses primes d'assurance.

324. L'Unité de perfectionnement et de formation du personnel (SDT) a rempli son rôle qui est de promouvoir le perfectionnement et la formation structurée, professionnelle, ciblée et rentable du personnel par le biais d'activités menées sur le terrain comme au Siège. En 2000, SDT a organisé 80 activités de formation à l'intention de 440 membres du personnel, ce qui représente 18% de l'effectif total de 2466 personnes. Une proportion importante (60%) du budget de SDT a été utilisée pour soutenir des activités en faveur des bureaux extérieurs (voir page 122).

325. Conformément aux pouvoirs que lui confèrent les dispositions pertinentes du Statut du personnel applicables aux fonctionnaires, et en conformité avec les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies, le Directeur général a appliqué les ajustements habituels au barème des ajustements de postes et à la grille des traitements de base, de même qu'à la grille des salaires soumis à retenue pour la retraite. Le Directeur général a en outre mis à jour le Statut du personnel en ce qui concerne les conditions d'emploi dans différents lieux d'affectation sur le terrain, conformément aux dispositions approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a en outre approuvé l'application de nouvelles grilles de traitements nets et soumis à retenue pour la retraite à l'intention des employés du Siège (services généraux) recrutés à partir du 1^{er} juin 1997.

Fonctionnaires (Catégorie Administrateurs)¹ par grade, par affectation budgétaire, par lieu d'affectation et par sexe au 31 décembre 2000

Grade	Budget administratif				Budget des opérations				Total des fonctionnaires de l'OIM		
	Siège		Bureaux extérieurs		Siège		Bureaux extérieurs				
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	Total
D2		1								1	1
D1	2	5		6		2	1	1	3	14	17
P5	4	10	1	8	1	2	1	12	7	32	39
P4	8	11	2	3	9	5	5	29	24	48	72
P3	3	3	1	6	4	3	16	39	24	51	75
P2		2			2	3	6	19	8	24	32
P1							3	7	3	7	10
Total	17	32	4	23	16	15	32	107	69	177	246

Ce tableau n'inclut pas:

- Le Directeur général et le Directeur général adjoint, les experts associés, les stagiaires, les consultants et le personnel en congé spécial sans traitement.
- 19 experts associés financés par les Gouvernements danois (2), italien (3), japonais (3), néerlandais (3), coréen (1), suédois (6), et américain (1)
- Les fonctionnaires sous contrat de courte durée: 87

¹ Membres du personnel détenteurs d'un contrat ordinaire ou d'une durée d'un an au minimum, ou au service de l'Organisation depuis plus de 12 mois.

**Répartition des fonctionnaires (catégorie Administrateurs)
par grade et par nationalité² au 31 décembre 2000**

Pays de nationalité ³	GRADE							Total
	D2	D1	P5	P4	P3	P2	P1	
Algérie						1		1
Argentine		1	1	1	2			5
Australie		1			2			3
Autriche		1		1	1	2	1	6
Belgique		1	1	2	3			7
Bolivie				1				1
Canada			2	2	3	2		9
Chili			1	1	1			3
Costa Rica		1			2	1		4
Croatie				1	1			2
Danemark			1	1				2
Finlande			1		1	1		3
France			2	7	3	1		13
Allemagne		4	3	3	2		1	13
Grèce					1			1
Guatemala						1		1
Haïti					2			2
Honduras				1				1
Hongrie					2	1		3
Israël			1					1
Italie		1	5	7	5			18
Japon		1		1	1			3
Jordanie					1			1
Kenya				1	2	1		4
Mali						1		1
Mozambique					3			3
Pays-Bas		1	2	2	1			6
Norvège			1	1				2
Pakistan			1		1			2
Panama				1	1			2
Pérou		1		1	1			3
Philippines				2	3	1	1	7
Portugal				1				1
Roumanie				1		1		2
Sri Lanka				1				1
Soudan			1	1				2
Suède				1		1		2
Suisse	1		3	7	1	1	1	14
Thaïlande						2		2
République-Unie de Tanzanie			1			1		2
Etats-Unis d'Amérique		4	6	11	15	5	1	42
Uruguay			1	3	1			5
Venezuela			1					1
Autres			4	9	13	8	5	39
Total	1	17	39	72	75	32	10	246

² Membres du personnel détenteurs d'un contrat ordinaire ou d'une durée d'un an au minimum, ou au service de l'Organisation depuis plus de 12 mois.

³ Les nationaux d'Etats observateurs ou non membres sont classés sous "Autres".

**Employés (Services généraux) du Siège et des bureaux extérieurs
par affectation budgétaire au 31 décembre 2000**

	Budget administratif		Budget des opérations		Total
	Siège	Bur. ext.	Siège	Bur. ext.	
Employés ⁴	64	22	29	1 089	1 204
Temporaires	4		5	920	929
Total	68	22	34	2 009	2 133

**Répartition des employés (Services généraux) du Siège et des bureaux extérieurs
par nationalité et par sexe au 31 décembre 2000**

Pays de nationalité	Siège		Bureaux extérieurs		Total
	F	H	F	H	
Afghanistan			2	31	33
Albanie		1	18	16	35
Algérie			1	3	4
Angola				3	3
Argentine	3		10	3	16
Arménie			10	3	13
Australie	1		5	1	7
Autriche			2	6	8
Azerbaïdjan	1		10	15	26
Bangladesh			1	6	7
Bélarus			2	1	3
Belgique			7	3	10
Bolivie			2	2	4
Bosnie-Herzégovine	1		27	41	69
Brésil		1		1	2
Bulgarie			2	3	5
Cambodge			6	16	22
Canada	1		1	2	4
Cap-Vert			1		1
Chili			3	7	10
Colombie	1		19	8	28
Costa Rica	1		14	13	28
Croatie			16	13	29
Cuba				1	1
République tchèque			5	2	7
Equateur			4	1	5
Egypte			19	10	29
El Salvador			3	5	8
Ethiopie			6	4	10
Finlande			7	2	9
France	21	11	6	3	41
Géorgie			6	5	11

⁴ Employés (services généraux) détenteurs d'un contrat ordinaire ou d'une durée d'un an au minimum, ou au service de l'Organisation depuis plus de 12 mois.

**Répartition des employés (Services généraux) du Siège et des bureaux extérieurs
par nationalité et par sexe au 31 décembre 2000 (suite)**

Pays de nationalité	Siège		Bureaux extérieurs		Total
	F	H	F	H	
Allemagne	3		33	21	57
Ghana			6	5	11
Grèce			8	6	14
Guatemala			10	24	34
Guinée			1		1
Guinée-Bissau				1	1
Haïti			4	5	9
Honduras			48	42	90
Hong Kong, Chine			4		4
Hongrie			6	3	9
Inde				2	2
Indonésie	1		7	96	104
Iran (République islamique d')			4	35	39
Irlande			1	1	2
Italie	3	4	17	7	31
Japon			2		2
Jordanie			3	6	9
Kazakhstan			4	2	6
Kenya			32	37	69
Kirghizistan			4	6	10
Lettonie			1	1	2
Liban			1		1
Libéria			1	5	6
Lituanie			3		3
Mali				1	1
Maroc			1		1
Mexique			1	2	3
Népal				1	1
Pays-Bas	1		29	26	56
Nicaragua			4	11	15
Pakistan			3	7	10
Paraguay				1	1
Pérou	1		7	7	15
Philippines	1		8	3	12
Pologne			2		2
Portugal	1		13	5	19
République de Corée			2		2
Roumanie	1	1	3	2	7
Fédération de Russie			46	26	72
Sénégal	1		15	11	27
Slovaquie			9	4	13
Slovénie			1		1
Somalie			2		2
Afrique du Sud			6	4	10
Espagne		2	4	2	8
Sri Lanka		1			1
Soudan				2	2
Suède			1	3	4
Suisse	19	1	4		24
République arabe syrienne				1	1
Tadjikistan			5	6	11
Thaïlande			9	4	13

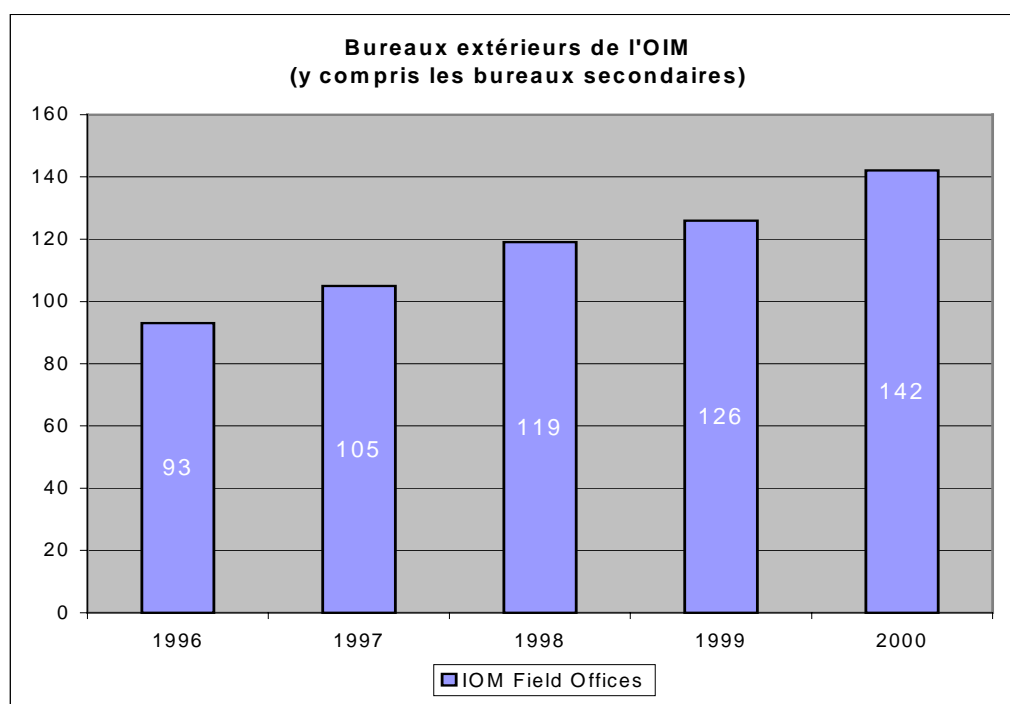
**Répartition des employés (Services généraux) du Siège et des bureaux extérieurs
par nationalité et par sexe au 31 décembre 2000 (suite)**

Pays de nationalité	Siège		Bureaux extérieurs		Total
	F	H	F	H	
Macédoine, (Ex-République yougoslave de)	1	1	23	35	60
Turquie			3	6	9
Turkménistan	1		2	2	5
Ouganda			2	1	3
Ukraine			13	10	23
Royaume-Uni	10	1	3	3	17
Etats-Unis d'Amérique			20	28	48
Uruguay	2		1	1	4
Venezuela			1	2	3
Viet Nam			28	14	42
Yémen				1	1
Yougoslavie (Rép. féd. de)	2		42	42	86
Kosovo			152	335	487
Zambie			2	1	3
Zimbabwe			2	1	3
Autres				1	1
Total	78	24	884	1 147	2 133

Tableau récapitulatif et comparaison avec l'année précédente

	Administration		Opérations	
	2000	1999	2000	1999
Fonctionnaires (catégorie Administrateurs) ⁵				
Contrat ordinaire ou d'un an	72	70	123	76
Plus de douze mois de service	2	2	52	27
Moins de douze mois de service	3	-	81	79
Employés (Services généraux) du Siège				
Contrat ordinaire ou d'un an	56	51	21	17
Plus de douze mois de service	8	10	8	2
Moins de douze mois de service	4	9	5	6
Employés (Services généraux) dans les bureaux extérieurs	22	22	2 009	1 544

Bureaux extérieurs de l'OIM de 1996 à 2000



⁵ A l'exclusion de Directeur général et du Directeur général adjoint

**Statistiques de recrutement
(Fonctionnaires/administrateurs engagés par le biais d'avis de vacance)**

	1997	1998	1999	2000
Nombre d'avis de vacance publiés	35	22	41⁶	79⁷
Siège	18	6	20	31
Bureaux extérieurs	17	16	21	48
<i>Vacances publiées uniquement au plan interne</i>	27	14	37	42
Siège	12	1	18	11
Bureaux extérieurs	15	13	20	31
<i>Au plan externe</i>	8	8	4	37
Siège	6	5	2	20
Bureaux extérieurs	2	3	2	17

Fonctionnaires/administrateurs engagés par le biais d'avis de vacance, classés par lieu d'affectation et par sexe pour 1997-2000

	1997	1998	1999	2000
Nombre de postes pourvus au plan interne	28	17	31	41
Siège	12	3	17	11
Bureaux extérieurs	16	14	14	30
Nombre de postes pourvus au plan externe	4	3	5	23
Siège	4	2	4	13
Bureaux extérieurs	-	1	1	10
Nombre total de postes pourvus	32	20	36	64
Siège	16	5	21	24
Bureaux extérieurs	16	15	15	40
<i>Postes annulés/publiés une deuxième fois/non pourvus</i>	3	2	7	13
Pourcentage du nombre total d'avis de vacance publiés	8.6%	9.1%	17.1%	16.5%
<i>Mis en suspens</i>				4

⁶ Un seul avis de vacance a été publié pour deux postes (trois personnes ont été recrutées, dont deux à mi-temps) et un autre avis a été publié de nouveau.

⁷ 79 avis de vacance ont été publiés pour un total de 81 postes.

**Fonctionnaires/administrateurs engagés par le biais d'avis de vacance,
classés par lieu d'affectation et par sexe pour 1997-2000**

	1997	1998	1999	2000
Fonctionnaires/administrateurs engagés au Siège	15	5	21	24
dont fonctionnaires femmes	8	2	7	12
Fonctionnaires/administrateurs engagés dans les bureaux extérieurs	17	15	15	40
dont fonctionnaires femmes	2	5	1	13
TOTAL	32	20	36	64
dont fonctionnaires femmes recrutés au plan externe		1	3	12
dont ex-membres du pers. de la catég. services généraux	3	3	4	8
Of which women	2	1	1	4
Pourcentage de femmes engagées	31.3%	35.0%	22.2%	39.1%

**Mobilité des fonctionnaires/administrateurs engagés au plan interne
par le biais d'avis de vacance pour 1997-2000**

Mobilité	1997	1998	1999	2000
Du siège vers les bureaux extérieurs	6	5	2	2
Des bureaux extérieurs vers le Siège	6	1	3	5
D'un lieu d'affectation sur le terrain à un autre	10	8	9	22
Mobilité latérale à l'intérieur d'un même lieu d'affectation	6	3	17	12
Total	28	17	31	41

**Fonctionnaires (administrateurs) recrutés sur la base d'un avis de vacance,
par nationalité, 1997-2000**

Pays de nationalité	1997	1998	1999	2000
Afghanistan		1		1
Algérie				1
Argentine	1	1		1
Australie	2			2
Autriche	1			1
Belgique			1	
Canada			2	4
Chili		1	1	
Costa Rica	1		1	2
Croatie			1	1
Egypte				1
Erythrée			1	
Finlande				1
France	2	4		6
Allemagne	1	1	4	4
Grèce			1	
Haïti		1	1	
Inde			1	
Iran (République islamique d')	1			1
Irlande		1		

**Fonctionnaires (administrateurs) recrutés sur la base d'un avis de vacance,
par nationalité, 1997-2000 (suite)**

Pays de nationalité	1997	1998	1999	2000
Israël				1
Italie	2	1	2	5
Japon	1			
Jordanie				1
Kenya				1
Mozambique		1		
Pays-Bas	3	1	1	
Nouvelle-Zélande			1	
Nicaragua		1		
Norvège			1	
Pakistan				2
Panama		1		
Philippines		1	1	1
Portugal	2		1	
Roumanie			1	
Fédération de Russie			1	
Espagne				1
Sri Lanka				1
Suède	1		1	2
Suisse	1		3	4
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2	2	2	1
République-Unie de Tanzanie				1
Ukraine				1
Uruguay	3		2	1
Etats-Unis d'Amérique	8	2	5	12
Yougoslavie (Rép. féd. de)				3
Total	32	20	36	64
Nombre de nationalités	16	15	23	29

Les chiffres de l'Unité de perfectionnement et de formation du personnel

326. En 2000, l'Unité de perfectionnement et de formation du personnel (SDT) est restée fidèle au principe selon lequel "...une grande partie du budget de SDT sera utilisée pour appuyer les activités hors siège..." (voir la stratégie de SDT, communiquée en 1999). Cela s'est fait en allouant environ 60% des ressources de SDT aux membres du personnel sur le terrain.

327. L'Unité a déployé des efforts pour tirer le maximum de profits de ses ressources et est parvenue à mettre au point un certain nombre d'activités nouvelles visant au renforcement des capacités de l'OIM à agir dans un contexte migratoire en évolution constante. De nouveaux programmes de formation, à l'instar du module pour les chefs de mission, pour les droits de l'homme et pour l'intégration de la problématique de la sexo-spécificité, ont été mis au point et lancés en 2000.

328. En 2000, SDT a aussi contribué de manière substantielle à l'élaboration d'activités spécifiques dans le cadre des programmes spéciaux de l'OIM, tels que ceux du Kosovo et du programme allemand de dédommagement du travail forcé.

329. Les tableaux qui suivent donnent davantage de détails sur les activités organisées, leurs bénéficiaires et les dépenses qu'elles ont entraînées en 1999 et 2000.

**Tableau comparatif des résultats
de l'Unité de perfectionnement et de formation du personnel
1999 et 2000**

Indicateurs	Chiffres de 1999	% de l'effectif total	Chiffres de 2000	% de l'effectif total
Nombre d'activités organisées ou financées par SDT	62		80	
Effectif total de l'OIM	1 836	100	2 466	100
Nombre de bénéficiaires des activités organisées ou financées à l'aide du budget de SDT ⁸	389	21	440	18
Personnel des bureaux extérieurs ⁸	307	79	283	64
Personnel du Siège ⁸	82	21	157	36
Personnel féminin ⁸	206	53	263	60
Fonctionnaires (administrateurs) ⁸	124	32	190	43
Employés (services généraux) ⁸	163	42	221	50
Non classés ⁸	101	26	29	7

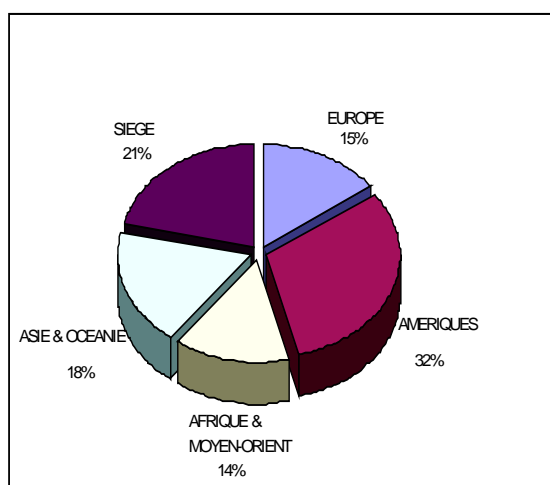
⁸ Les pourcentages ont été calculés par rapport au nombre total de membres du personnel ayant bénéficié d'une formation

Nombre de membres du personnel ayant bénéficié d'une formation en 2000, par secteur de formation

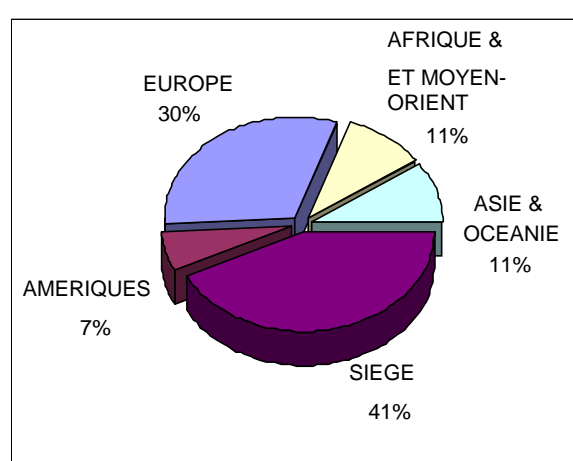
Secteurs principaux	Nombre de membres du personnel ayant participé	Pourcentage du nombre total de membres du personnel ayant pris part à la formation
Administration et direction	37	8
Renforcement des capacités	23	5
Chefs de mission	30	7
Sexo-spécificité et droits de l'homme	16	4
Technologie de l'information	22	5
Cours de langue	71	16
Secteur médical	18	4
Gestion des flux et des situations de crise	35	8
Gestion des mouvements	18	4
Autres (initiation, planification stratégique)	48	11
Rédaction de rapport et aptitudes dans le domaine informatique	62	14
Gestion du stress	60	14
TOTAL	440	100

Comparaison de la répartition aux régions du budget de SDT⁹ en 1999 et en 2000

1999
Répartition du budget de SDT aux régions
(790.000 CHF)



2000
Répartition du budget de SDT aux régions
(640.000 CHF)



⁹ Voir le tableau de la page 121 concernant le rapport entre l'allocation budgétaire et le nombre de bénéficiaires par catégorie et par lieu

XIII. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET COMMUNICATIONS

330. En 2000, le Service de technologie de l'information et de communications de l'OIM a surtout mis l'accent sur les domaines ci-après :

Enquête sur la technologie de l'information (TI)

331. Afin d'évaluer l'équipement de TI et l'expertise disponible en la matière au sein de l'OIM et pour mieux utiliser ces ressources, ITC a mené une enquête de TI dans tous les bureaux extérieurs. Les résultats ont démontré qu'il existe un potentiel pour une synergie accrue et ITC a commencé à exploiter les ressources ainsi identifiées, notamment dans le cadre du projet de gestion des transports MIMOSA (voir TMS ci-après) et le soutien de TI fourni aux bureaux extérieurs.

Réseau de communication

332. Le réseau de communication de TI est l'épine dorsale de tous les systèmes d'information de l'OIM. Etant donné la croissance actuelle de l'Organisation et l'évolution rapide de la technologie, il importe de mettre en place un nouveau réseau rentable et utilisant les techniques les plus modernes. Une analyse a été effectuée en 2000 afin de définir les besoins et d'évaluer le cadre de mise en place d'un tel réseau.

Système de soumission de demandes dans le cadre du Programme allemand du dédommagement du travail forcé

333. Un processus complet d'appel d'offres pour ce système, qui est essentiel pour le bon fonctionnement du programme, a été mis en œuvre durant l'été de 2000, et la société spécialisée dans les logiciels qui a été retenue a fourni son produit à la fin de l'année. En parallèle, ITC a adapté son réseau de façon à ce que tous les bureaux concernés puissent enregistrer, au niveau local, des demandes de dédommagement dans la base de données centrale à Genève.

Site internet de l'OIM

334. Durant le premier trimestre de 2000, une étude a été effectuée afin de définir une stratégie cohérente pour la gestion du site internet de l'OIM. Au terme d'un processus complet d'appel d'offres, ITC a sélectionné une société spécialisée en logiciels pour mettre au point un nouveau site internet faisant appel aux techniques les plus modernes en la matière. A la fin de 2000, ITC collaborait étroitement avec le partenaire ainsi sélectionné en vue du lancement du nouveau site, qui doit être mis en œuvre au cours du premier semestre de 2001.

Système de gestion des transports (TMS)

335. Comme ITC ne disposait pas des ressources humaines et financières requises pour mettre en place le TMS prévu en 1999, la portée de ce système de transport a été réévaluée en 2000. Un atelier, auquel ont pris part des membres des équipes d'opérations et du personnel de TI du Siège et des bureaux extérieurs a été organisé à la fin de 2000 en vue de définir l'étendue et les spécifications du nouveau système appelé MIMOSA, et de mettre sur pied un plan préliminaire de projet.